

Les Jésuites de Sudbury vers 1960 : une mutation difficile

Lucien Pelletier

Numéro 37, 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1012727ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1012727ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut franco-ontarien

ISSN

0708-1715 (imprimé)

1918-7505 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Pelletier, L. (2012). Les Jésuites de Sudbury vers 1960 : une mutation difficile. *Revue du Nouvel-Ontario*, (37), 13–81. <https://doi.org/10.7202/1012727ar>

Les Jésuites de Sudbury vers 1960 : une mutation difficile

LUCIEN PELLETIER
Université de Sudbury

L'importance historique des Jésuites pour la communauté franco-ontarienne de Sudbury a déjà été soulignée par de nombreux travaux et témoignages. Tous sont unanimes à louer le dévouement de cette communauté religieuse à la survivance de la culture française dans la première moitié du 20^e siècle. Toutefois, à partir des années 1960, les Jésuites sudburois ont réorienté leur action éducative et culturelle de manière assez marquée et qui, aujourd'hui encore, prête à controverse. Les pages qui suivent se proposent de décrire leur parcours en accordant une attention particulière aux événements qui ont déterminé leur réorientation.

Jusqu'à présent, on a abordé l'histoire des Jésuites sudburois de manière seulement oblique, à l'occasion d'autre chose (l'histoire d'une université, d'une ville ou de l'une des institutions auxquelles ils ont été liés). En outre, les travaux publiés sur ce thème considèrent l'œuvre des Jésuites du strict point de vue de l'histoire locale ou régionale, sans beaucoup chercher à la situer par rapport à la Compagnie de Jésus dans son ensemble, à la Province jésuite du Canada français dont ils relevaient ou à l'Église catholique locale et nationale, prise en elle-

même et dans ses rapports à la scène sociopolitique ontarienne, québécoise et canadienne. Rapporter de la sorte l'œuvre des Jésuites sudburois aux divers ensembles discursifs et institutionnels auxquels ils ont eu part s'impose pourtant si l'on veut bien comprendre les choix qu'ils ont posés. C'est à cet effort de compréhension contextualisée qu'entend contribuer cette étude.

L'exposé comprend quatre parties. La première se contente de rappeler, en reprenant des travaux antérieurs, l'œuvre jésuite des premières décennies à Sudbury et de la situer dans son contexte idéologique. La deuxième partie et surtout la troisième analysent sur les plans événementiel et idéologique le tournant de la fin des années 1950, où, avec la création de l'Université Laurentienne, les Jésuites ont été contraints d'amorcer une réorientation de leur action auprès de la population franco-ontarienne. La dernière partie essaie de situer en regard de ce tournant l'œuvre ultérieure des Jésuites, évoquant à très grands traits les gestes et les attitudes qui, dans le nouveau contexte, ont marqué jusqu'à récemment les rapports des Jésuites envers la communauté francophone de Sudbury; cette partie ne pose que quelques jalons et hypothèses qui pourraient servir à une recherche ultérieure¹.

¹ *In Memoriam* au père Laurent Larouche : Entreprenant cette recherche, j'avais demandé au père Laurent Larouche, directeur de la Villa Loyola de Sudbury, de m'aider à trouver de la documentation. Lui-même s'intéressait vivement à l'histoire de sa communauté religieuse à Sudbury, où il avait joué un rôle important dans les années 1970 et 1980, et il souhaitait qu'un jour un historien de métier la raconte. Le père Larouche avait été touché de l'intérêt que je prenais à cette histoire et, en dépit d'une santé chancelante, il accepta de me rencontrer plusieurs fois, m'encourageant, partageant ses connaissances et me donnant accès à des documents importants des archives de la Villa Loyola. Au moment où, au début de juillet 2010, je lui envoyais les trois premières parties de ce texte et lui demandais à nouveau son aide pour obtenir des documents se

CŒuvre de survivance française des Jésuites à Sudbury

Les premières décennies de la présence des Jésuites à Sudbury ayant fait l'objet de plusieurs exposés, anciens et récents, de la Société historique du Nouvel-Ontario, on se contentera ici d'un bref survol des événements. Depuis son retour au Canada en 1842, la Compagnie de Jésus a mené des activités conformes à la vocation que lui avait donnée son fondateur Ignace de Loyola : activité missionnaire, exercices spirituels, éducation, aide au développement des diocèses². Les Jésuites furent présents dans le nord de l'Ontario dès 1843 pour exercer leur apostolat auprès des communautés autochtones. En 1882, un autre apostolat commença pour eux auprès des populations de colons canadiens-français qui s'établissaient le long du chemin de fer transcanadien alors en construction. Les Jésuites ont semé, le long de cette voie, de nombreuses paroisses qui, le plus souvent, furent ensuite remises au clergé séculier³.

rapportant aux années postérieures à 1960, j'appris qu'il était hospitalisé; il mourut peu après. Ne pouvant plus compter sur une aide qui m'était essentielle, j'ai choisi d'écourter ce projet, conçu au départ en termes plus ambitieux. J'ignore si le père Larouche aurait aimé tous les aspects du texte qu'on va lire – quoi qu'il en soit, je le dédie à sa mémoire.

² Si les études historiques sur les Jésuites de la Nouvelle-France sont nombreuses, l'histoire plus récente de la Compagnie de Jésus au Canada français reste à écrire. Pour le 19^e siècle, voir Édouard Lecompte, s.j., *Les Jésuites du Canada au XIX^e siècle, tome 1 : 1842-1872*, Montréal, Imprimerie du Messager, 1920 (le tome 2 n'a pas paru). Du même auteur, voir aussi l'ouvrage beaucoup plus sommaire *Les Missions modernes de la Compagnie de Jésus au Canada (1842-1924)*, Montréal, Imprimerie du Messager, 1925. Une brochure de Gilles Chaussé, s.j., donne des repères utiles sur l'histoire de son ordre au 20^e siècle : *Les Jésuites et le Canada français, 1842-1992*, Montréal, La Compagnie de Jésus (Province du Canada français), 1992.

³ Voir Lorenzo Cadieux, s.j., *Fondateurs du diocèse du Sault-Sainte-*

À Sudbury, c'est donc d'abord comme fondateurs de paroisses que les Jésuites se manifestent. En 1883, le père Jean-Baptiste Nolin, envoyé comme pasteur des nombreuses familles francophones qui s'installaient dans l'agglomération naissante, fonde la paroisse Sainte-Anne-des-Pins et en devient le curé⁴. Les Jésuites vont garder la charge de cette paroisse jusqu'en 1965. Cette paroisse était à l'origine bilingue, ce qui fut source de tensions telles qu'en 1917, M^{gr} D. J. Scollard, évêque du diocèse du Sault-Ste-Marie (dont relève Sudbury), décidera de créer sur le même territoire une paroisse anglophone, Christ the King; la paroisse Ste-Anne-des-Pins fut dès lors française⁵.

Nous sommes à l'époque du nationalisme religieux des Henri Bourassa et Lionel Groulx, qui sacrent la langue française gardienne de la foi catholique. En ces temps où les minorités de langue française de l'extérieur du Québec se heurtent aux manœuvres assimilatrices de plusieurs gouvernements provinciaux, notamment en Ontario, les Jésuites de Sudbury (qui, au sein de la Compagnie de Jésus, relèveront à partir de 1924 de la « Province du Bas-Canada », exclusivement francophone⁶) entreprennent

Marie, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, Collège du Sacré-Cœur, coll. « Documents historiques », n° 6, 1944, p. 20-35.

⁴ Voir Alphonse Raymond, s.j., *Paroisse Sainte-Anne de Sudbury, 1883-1953*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, Collège du Sacré-Cœur, coll. « Documents historiques », n° 26, 1953. Voir aussi Collectif, *La Compagnie de Jésus au Canada, 1842-1942 : l'œuvre d'un siècle*, Montréal, Maison provinciale des pères jésuites, 1942, p. 96-97.

⁵ Sur cet événement, voir Jacques Taillefer, « L'ACFÉO à Sudbury, 1910-1927 », dans Guy Gaudreau (dir.), *Bâtir sur le roc : de l'ACFÉO à l'ACFO du Grand Sudbury (1910-1987)*, Sudbury, Prise de parole, 1994, p. 42-46.

⁶ Dans la Compagnie de Jésus, la « Mission du Canada » est devenue « Province » autonome en 1907. En 1924, suite à la crise de la conscription de 1917, les tensions entre anglophones et francophones

ce qu'ils qualifieront eux-mêmes d'œuvre de survivance canadienne-française. Dans la paroisse Sainte-Anne-des-Pins, ils organisent de manière exemplaire la vie spirituelle, mais aussi sociale et culturelle de leurs ouailles. Comme le rappelle Gaétan Gervais,

[a]utrefois, le curé de Sainte-Anne faisait la pluie et le beau temps dans la petite communauté qui gravitait autour de la paroisse : il dirigeait effectivement les affaires scolaires, s'intéressait à toutes les questions culturelles et sociales, s'occupait de l'hôpital, organisait la vie de ses paroissiens⁷.

La paroisse Sainte-Anne fut l'instigatrice ou a activement soutenu des initiatives comme l'établissement de caisses populaires. Elle-même à l'origine des écoles primaires de langue française à Sudbury, la paroisse a encouragé la création d'une section régionale de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFEO, qui deviendra l'Association canadienne-française de l'Ontario, ou ACFO, en 1969), laquelle mena une lutte acharnée et, pour finir, victorieuse contre le fameux Règlement xvii qui, de 1913 à 1927, interdisait les écoles publiques de langue française en Ontario⁸. En 1922, alors que la ville de Sudbury ne dispose d'à peu

au sein de l'ordre ont entraîné sa division en « Province du Bas-Canada » (francophone, elle inclut tout le Québec, Sudbury et les collèges jésuites francophones de l'Ouest canadien) et « Province du Haut-Canada » (anglophone, basée à Guelph). En 1968, la Province du Bas-Canada devient « Province du Canada français » (voir G. Chaussé, *op. cit.*).

⁷ Gaétan Gervais, « La stratégie de développement institutionnel de l'élite canadienne-française de Sudbury ou le triomphe de la continuité », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 5, 1983, p. 77. Voir aussi Gaétan Gervais, « Les Franco-Sudburois, 1883-1983 », *Polyphony: The Bulletin of the Multicultural History Society of Ontario*, vol. 5, n° 1, 1983, p. 23.

⁸ Voir Jacques Taillefer, *op.cit.* Sur le Règlement xvii, voir Gaétan Gervais, « Le Règlement xvii », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 18, 1996, p. 123-192.

près aucune installation culturelle ou sportive, la paroisse construit sa fameuse « salle paroissiale » qui allait héberger de nombreuses activités de ce genre, toutes prisées de la population canadienne-française⁹. Cet effort sera relayé par le père Albert Regimbal, rêveur infatigable qui créa, en 1950, le Centre des jeunes. Lieu de multiples activités culturelles, artistiques et sportives, ce Centre a profondément marqué toute une génération de Franco-Sudburois et, rebaptisé « Carrefour francophone » en 1989, son action se prolonge jusqu'aujourd'hui. De lui sont issus notamment la Slogue¹⁰, un organisme qui, de 1975 à la fin des années 1990, gérait une salle et organisait des spectacles, ainsi que la Galerie du Nouvel-Ontario (fondée en 1976). Le Centre des jeunes a aussi administré de 1974 à 1990 une populaire École des langues qui offrait des cours de français langue seconde¹¹.

L'autre institution à partir de laquelle l'activité des Jésuites a rayonné à Sudbury est le Collège du Sacré-Cœur¹². Il fut fondé en 1913, en partie en réponse au

⁹ Denis Sauvé, Gilles Tassé, Monique Grenier, Raymond Vaillancourt et Marie-Andrée Lafleur, *Sudbury – Cycle intermédiaire, 7^e, 8^e, 9^e, et 10^e années*, Ottawa, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (série « PRO-F-ONT II »), 1982, p. 111-112.

¹⁰ Le Carrefour francophone a récemment ressuscité cet organisme.

¹¹ Sur l'histoire du Centre des jeunes, voir Guy Gaudreau (dir.), *Du Centre des jeunes au Carrefour francophone, 1951-1990 : quarante ans de vie communautaire et culturelle à Sudbury*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, coll. « Documents historiques », n° 90, 1992; dans cet ouvrage, voir en particulier le chapitre de Sophie Landry, « Enfin chez soi (1975-1981) », p. 55-65.

¹² Il existe plusieurs publications sur ce collège : Albert Plante, s.j., *Vingt-cinq ans de vie française : le Collège de Sudbury*, s.é., Montréal, 1938; Collectif, *La Compagnie de Jésus au Canada, 1842-1942*, op. cit., p. 58-61; Gérald Blais, *Le Collège du Sacré-Cœur, Sudbury, Ontario*, thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1968; Alphonse Raymond, s.j., « Origines universitaires à Sudbury », *Revue de l'Université Laurentienne*, vol. 3, n° 4, 1971, p. 68-72; Robert Toupin, s.j., « Le rôle des Jésuites dans l'enseignement classique et

Règlement xvii instauré l'année précédente. À la demande de l'évêque du diocèse du Sault-Sainte-Marie, M^{gr} Scollard, le Collège devait offrir une éducation classique aux catholiques aussi bien anglophones que francophones. Il faut rappeler ici que cet évêque, ainsi que son successeur R. H. Dignan, favorisaient dans leur diocèse l'assimilation des catholiques francophones aux anglophones (d'ascendance principalement irlandaise), avec l'aval du Vatican¹³. Or, après trois années seulement d'enseignement « bilingue » au Collège du Sacré-Cœur, il devint évident que les anglophones, qui avaient d'autres possibilités pour leur éducation, boudaient cette institution canadienne-française jusqu'au bout des ongles, dont plusieurs maîtres savaient à peine l'anglais, et l'enseignement s'y fit désormais uniquement en français. Comme c'était un collège privé, il ne tombait pas sous la coupe du Règlement xvii et permettait aux Canadiens français du Nouvel-Ontario de recevoir une éducation secondaire dans leur langue. Depuis leurs origines, les Jésuites sont reconnus pour la qualité de leur enseignement collégial et universitaire; ils cherchent par ce moyen à renouveler les rangs du clergé et à influencer la société par la formation d'une élite

universitaire de la région de Sudbury », *Revue de l'Université Laurentienne*, vol. 3, n° 4, 1971, p. 73-77; André Bertrand, *L'Éducation classique au Collège du Sacré-Cœur*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, coll. « Documents historiques », n° 86, 1988; Josée Anne Valiquette, *L'Évolution des effectifs étudiants du Collège du Sacré-Cœur (1913-1960)*, thèse de maîtrise, Université Laurentienne, Sudbury, 1993; Collectif, « Une très grande histoire, des souvenirs inoubliables : le Collège du Sacré-Cœur et sa charte universitaire », Cahier spécial du journal *Le Voyageur*, vol. 26, n° 46, 27 avril 1994.

¹³ Voir Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Montréal, Bellarmin, 1987, p. 52-70. Sur l'attitude du Vatican envers le Canada français, voir Yvan Lamonde, *Allégeances et dépendances : l'histoire d'une ambivalence identitaire*, Québec, Nota bene, 2001, chapitre v.

libérale porteuse de valeurs catholiques. Le Collège du Sacré-Cœur offrait le *Ratio studiorum* ou « cours classique », une éducation exigeante, axée sur l'étude des grands auteurs et sur l'éloquence; cependant, son contenu s'est modernisé peu à peu pour répondre aux transformations sociales et aux exigences des institutions universitaires. Pendant plus de cinquante ans, bon an mal an, les Jésuites de Sudbury sont parvenus à composer avec une situation financière le plus souvent précaire, avec la rivalité des Oblats de l'Université d'Ottawa et avec les réticences ou l'opposition de groupes anglophones ou non catholiques, afin d'offrir une éducation de qualité, reconnue par les principales universités de l'Ontario et du Québec.

Le Collège proposait à la population des activités culturelles françaises, le théâtre en particulier. Mais son militantisme a aussi débordé l'enceinte du collège. Ainsi, le père Rodolphe Dubé (mieux connu sous son nom de plume, François Hertel), lors de son bref séjour à Sudbury en 1941 et 1942, encouragea Camille Lemieux, un ancien du Collège, à fonder un journal local, *L'Ami du peuple*, qui parut jusqu'en 1968¹⁴. C'est aussi au Collège que fut fondée, en 1942, par les pères Guy Courteau et Lorenzo Cadieux, la Société historique du Nouvel-Ontario, qui œuvre toujours aujourd'hui¹⁵. Mentionnons enfin qu'en 1948 le père Germain Lemieux entreprit de recueillir le patrimoine oral franco-ontarien et fonda au Collège le Centre de recherche folklorique, devenu en 1960 l'Insti-

¹⁴ Voir Serge Dignard, *Camille Lemieux et L'Ami du peuple (1942-1968)*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, coll. « Documents historiques », n° 80, 1984.

¹⁵ Voir Daniel Bouchard, *La Société historique du Nouvel-Ontario de 1942 à 1976*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, coll. « Documents historiques », n° 94, 1996.

tut de folklore et, en 1972, le Centre franco-ontarien de folklore¹⁶; les recherches du père Lemieux, de l'aveu d'anciens du Collège, ont beaucoup contribué à la prise de conscience par les Franco-Ontariens qu'ils avaient une culture propre et profondément enracinée¹⁷.

Sur le plan politique, le Collège du Sacré-Cœur fut d'emblée un véritable bastion de la culture canadienne-française dans le nord de l'Ontario : de multiples cercles s'y formèrent, qui encourageaient les débats et les causeries sur la survivance du fait français. On y établit, notamment en 1917, un cercle de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC). La présence de cette organisation patriotique et religieuse fortement inspirée par la pensée de Lionel Groulx est révélatrice de l'esprit dans lequel œuvraient les Jésuites du Collège. L'ACJC avait été fondée à Montréal par les Jésuites canadiens-français et, jusque dans les années 1930, ils la promurent dans les institutions qu'ils dirigeaient, plutôt que de s'en remettre au mouvement d'action catholique, jugé trop peu patriotique¹⁸. L'ACJC a été qualifiée de véritable « pépinière du nationalisme canadien-français au vingtième siècle¹⁹ ». Dès sa fondation, en 1904, ses membres

¹⁶ Voir Jean-Pierre Pichette, « Le Centre franco-ontarien de folklore et le Département de folklore de l'Université de Sudbury (l'ethnologie dans le Nouvel Ontario) », dans René Dionne (dir.), *Quatre siècles d'identité canadienne*, Montréal, Bellarmin, 1983, p. 113-128.

¹⁷ Témoignages de Robert Paquette, Denis St-Jules et Gaston Tremblay, lors d'un colloque sur l'Université Laurentienne et la culture franco-ontarienne, tenu à l'Université Laurentienne (Sudbury) le 25 mars 2010.

¹⁸ Voir Philippe Rocher, « Les Jésuites canadiens-français à la veille de Vatican II : la pastorale de l'intelligence », dans Gilles Routhier (dir.), *Vatican II au Canada : enracinement et réception*, Montréal, Fides, 2001, p. 58.

¹⁹ Mason Wade, cité dans Michael Behiels, « L'Association catholique de la jeunesse canadienne-française and the Quest for a Moral

disaient « croire à une mission spéciale que la race canadienne-française a à remplir en terre d'Amérique, croire que cette race possède les aptitudes pour accomplir cette mission, et qu'elle doit conserver son particularisme par rapport aux autres races²⁰ ». La mission ici affirmée consistait en la création d'une civilisation catholique opposée aux valeurs matérialistes et hédonistes de l'Amérique du Nord anglophone. Au Collège du Sacré-Cœur, le cercle de l'ACJC prit, en 1920, le nom de Cercle Philippe-Landry, sénateur qui avait combattu le Règlement xvii. Ce cercle œuvra jusqu'en 1936²¹, moment où, au Québec, la synthèse que pratiquait l'ACJC entre patriotisme et catholicisme fut ressentie comme trop rigide, ce qui entraîna sa dissolution dans des organisations ou bien purement nationalistes, ou bien strictement catholiques²². Mais au Collège du Sacré-Cœur, le nationalisme de Groulx se maintint encore longtemps, comme en témoigne le passage qu'y fit celui-ci en novembre 1944 pour une brève conférence²³.

Selon le père Robert Toupin, l'importance du Collège du Sacré-Cœur vient de ce qu'il constituait un « foyer français » où des pères jésuites enseignaient pendant de nombreuses années « avec beaucoup de motivation, de travail et de ferveur pour la cause catholique et française²⁴ ». Le bilan de toute cette activité de survivance est

Regeneration, 1903-1914 », *Journal of Canadian Studies / Revue d'études canadiennes*, vol. 13, n° 2, 1978, p. 27.

²⁰ Voir Laurier Renaud, *La Fondation de l'A.C.J.C. : l'histoire d'une jeunesse nationaliste*, Jonquières, Presses collégiales de Jonquières, 1972, p. 37.

²¹ Albert Plante, *op. cit.*, p. 113-115.

²² Voir Georges-Henri Lévesque, *Souvenances*, tome 1, Montréal/Ottawa, La Presse, 1983, p. 259-269.

²³ Lionel Groulx, *Confiance et espoir*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1945.

²⁴ Cité par Bouchard, *op. cit.*, p. 92-93.

considérable et les Jésuites en étaient bien conscients : pendant des décennies, se plaisaient-ils à dire, ils avaient « fourni lumière et vie à la minorité franco-ontarienne²⁵ ». Ce jugement est partagé par tous les observateurs, étonnés et souvent émerveillés d'une pareille solidarité entre une population et un corps ecclésial militant et résolu à la défendre. En 1982, le professeur Gaétan Gervais, ancien du Collège du Sacré-Cœur, n'hésitait pas à déclarer que la communauté des Jésuites,

depuis plus de cinquante ans, a véritablement représenté ce qu'il y a de mieux dans la culture française. S'il existe actuellement une vie culturelle à Sudbury, et si la culture française a tout de même réussi à s'implanter dans une certaine mesure, je pense qu'on le doit très largement à la présence d'un collège classique qui en l'occurrence était dirigé par les Jésuites²⁶.

Il faut toutefois préciser que cette œuvre de survivance avait son revers, c'est-à-dire qu'elle était intimement liée à la doctrine catholique de l'époque. Son nationalisme canadien-français, qui acceptait évidemment le cadre politique canadien, avait sur le plan social une orientation fortement conservatrice et traditionaliste²⁷; on peine aujourd'hui, tant les choses ont changé en l'espace de quelques décennies, à se représenter l'étroite solidarité qui unissait alors ces deux causes. Au Québec et partout ailleurs au Canada français, les Jésuites exerçaient un « apos-

²⁵ *Annuaire de l'Université de Sudbury pour l'année académique 1959-1960 (3^e année)*, Sudbury, Université de Sudbury, 1960, p. 8.

²⁶ Déclaration faite dans « Histoire de l'Université de Sudbury, 2^e partie : 1960-1980 », émission radiophonique diffusée à la station CBON de Radio-Canada le 25 avril 1982, texte et entrevues par Thérèse Boutin. Un enregistrement et une transcription de cette émission se trouvent aux Archives des pères jésuites de la Villa Loyola, Long Lake, Sudbury.

²⁷ Pour une caractérisation de ce nationalisme, voir Léon Dion, *Nationalismes et politique au Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, 1975, chapitre 1.

total social » très influent, en particulier par le biais de l'« École sociale populaire » du père Joseph-Papin Archambault (rebaptisée « Institut social populaire » en 1950). Cette « École » propageait la « doctrine sociale de l'Église » des papes Léon XIII et Pie XI, caractérisée par sa critique de l'individualisme libéral et un virulent anticommunisme. À Sudbury, ces idées étaient abondamment diffusées, notamment par l'hebdomadaire *L'Ami du peuple* tout au long des années 1940 et 1950. Cela mènera, à la fin des années 1950, à une lutte ouverte et aujourd'hui encore controversée des Jésuites contre le syndicat de mineurs sudburois *Mine Mill*, soupçonné de communisme.

Naissance de l'Université de Sudbury

À partir de 1957, la destinée des Jésuites de Sudbury se lie étroitement à l'université qu'ils ont alors pris l'initiative de créer. Ces événements vont largement déterminer leur orientation et leur destinée ultérieure.

Les difficultés financières chroniques du Collège du Sacré-Cœur avaient conduit ses dirigeants à vouloir établir une université où seraient enseignées les trois années universitaires du cours classique (Rhétorique, Philosophie I, Philosophie II) et qui recevrait des octrois du gouvernement provincial²⁸. En effet, la charte de 1913 par

²⁸ Voir André Bertrand, *op. cit.*, p. 17. Les événements relatifs à la naissance de l'Université de Sudbury et de l'Université Laurentienne ont été racontés par divers auteurs : Alphonse Raymond, s.j., *op. cit.*; *Idem, Mes souvenirs*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, coll. « Documents historiques », n° 93, 1995, particulièrement les p. 89-128; Robert Toupin, s.j., *op. cit.*; Gaétan Gervais, « L'Enseignement supérieur en Ontario français », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, 1985, p. 11-52, particulièrement les p. 40-43; Thérèse Boutin, « Les 25 ans de l'Université de Sudbury : recherche universitaire », texte inédit, juin 1983; Daniel Bouchard, *op. cit.*, chap. 6; Pierre Ouellette, « Éducation et économie, 1927-1965 »,

laquelle le gouvernement créait le Collège du Sacré-Cœur lui donnait le pouvoir d'établir d'autres collèges et des universités. À trois reprises au cours des années 1940, des démarches furent entreprises pour que soit créée à Sudbury une université de langue française qui serait dirigée par les Jésuites, mais le projet avorta à chaque fois pour des raisons conjoncturelles. En 1956, le directeur du Collège, le père Alphonse Raymond, relança le dossier et, l'année suivante, obtint du gouvernement ontarien que le Collège du Sacré-Cœur soit désormais désigné sous le nom d'Université de Sudbury (ce qui restait du Collège devenant dès lors une école secondaire privée). L'institution ouvrait par la même occasion ses portes aux femmes. En outre, on caressait d'ambitieux projets : créer une École normale française, des écoles de musique, d'infirmières, de commerce et d'agriculture... Logée d'abord au Collège du Sacré-Cœur, puis dans des locaux du centre-ville, l'Université de Sudbury sera jusqu'en 1960 la seule université de la région. Au départ, dans l'esprit de son fondateur, elle devait être francophone et jésuite dans sa direction. Comme on va le voir, sur la question de la langue on dut rapidement se raviser; mais la première année, du moins, la nouvelle université n'offrit que des cours en français; elle ne disposait alors que d'une Faculté des Arts et des Sciences.

dans Guy Gaudreau (dir.), *Bâtir sur le roc*, *op. cit.*, p. 47-93 (particulièrement les p. 80-93); Guy Gaudreau, « Les origines de l'Université Laurentienne », dans Matt Bray (dir.), *L'Université Laurentienne : une histoire*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 3-16. Voir aussi « Histoire de l'Université de Sudbury, 1^{re} partie : 1913 à 1960 », émission radiophonique diffusée à la station CBON de Radio-Canada le 18 avril 1982, texte et entrevues par Thérèse Boutin. Un enregistrement et une transcription de cette émission se trouvent aux Archives des pères jésuites de la Villa Loyola, Long Lake, Sudbury.

La Province jésuite du Canada français saluait la création de l'Université de Sudbury : en dépit d'efforts répétés, les Jésuites du Québec n'étaient jamais parvenus à créer une université et, à la fin des années 1950, ils envisageaient à nouveau de mettre sur pied à Montréal une université francophone à partir de leurs collègues Sainte-Marie et Jean-de-Brébeuf. Ce projet allait, lui aussi, avorter à cause de l'opposition de l'Université Laval et de l'Université de Montréal, mais aussi de la conjoncture : à la veille de la Révolution tranquille, nombre d'intellectuels québécois réclamaient plutôt une sécularisation accrue de l'enseignement supérieur; en fin de compte, le Collège Sainte-Marie sera dissous et intégré à la nouvelle Université du Québec à Montréal en 1969²⁹. L'Université de Sudbury fut ainsi la première et en définitive la seule université créée par les Jésuites du Canada français³⁰. Le 30 décembre 1956, le Provincial Gérard

²⁹ Voir *L'Université dit non aux Jésuites*, publié par l'Association des professeurs de l'Université de Montréal, Montréal, Éditions de l'Homme, 1961. Voir aussi Jean Hamelin, *Histoire du catholicisme québécois*, vol. 3 : *Le XX^e siècle*, tome 2 : *De 1940 à nos jours*, Montréal, Boréal Express, 1984, p. 231-238; Jean Cinq-Mars, *Histoire du collège Sainte-Marie de Montréal, 1848-1969*, Montréal, Hurtubise HMH, 1998, p. 211-229 et p. 345-381. Selon Philippe Rocher, le projet de l'Université Sainte-Marie est la dernière grande manifestation de l'idéal de chrétienté canadienne-française qu'avait promu la Province du Bas-Canada depuis le début du 20^e siècle (« La Compagnie de Jésus au Québec au XX^e siècle : image d'un rêve de chrétienté? », texte inédit, p. 21).

³⁰ Un document intéressant, daté du 14 mars 1956, livre l'opinion du père Charles Dubé, professeur au Collège du Sacré-Cœur, sur l'à-propos d'une université pour les Jésuites et la population du Nouvel-Ontario. Bien qu'il s'agisse d'une opinion individuelle, le texte donne une bonne idée des arguments qui ont pu amener les Jésuites sudburois à se lancer dans l'aventure universitaire. Dubé écrit notamment : « Exercer le pouvoir de décerner les degrés permettrait une meilleure application des exigences et de l'esprit du *Ratio [studiorum]* : accent sur l'étude des auteurs, des cultures; mise

Goulet adressait au père Alphonse Raymond une lettre de félicitations qui fut publiée *in extenso* dans le bulletin mensuel d'information interne de la Province. Sa lettre adoptait un ton de réjouissance :

La grande nouvelle annoncée il y a déjà quelques jours dans la presse anglaise et française réjouit toute notre Province aussi bien que votre maison. Le pacifique et comme irrésistible passage de notre collège au palier universitaire est un sujet de fierté. Notre modeste institution du Nord ontarien aura donc été le commencement de notre premier centre de haut enseignement au Canada³¹.

Mais ce ton réjouit laissait poindre quelques soucis :
« Une timide prudence, oublieuse de la leçon du passé et

en œuvre facilitée d'une culture plus chrétienne, par la Bible et les écrits chrétiens. Le baccalauréat de Laval nous réduit pas mal à un bachotage d'essence étriquée. On peut le réussir fort bien, sans posséder une véritable culture.

La grande importance que la Compagnie attache aux universités, source des élites. Nous sommes dans un continent où les Jésuites dirigent un grand nombre d'universités : les Jésuites américains en ont bien une trentaine. Les Universités ouvrent un champ d'action intellectuelle et morale immense aux Jésuites, stimule leur ardeur au travail, leur permet d'avoir en mains de ces moyens puissants pour la gloire de Dieu. Si nous pouvons constater dans notre province religieuse, certaine incurie du travail intellectuel, un des moyens d'y remédier ne serait-il pas d'envisager les tâches qui dépassent l'œuvre de l'enseignement secondaire? [...] Ne faut-il pas tenir compte de la mission de notre institution dans ce Nord ontarien? Nous possédons la seule université française de l'Ontario, établie sur la base des humanités. Pour former des chefs pour notre minorité, notre université a un rôle nécessaire et unique. L'exercice de nos pouvoirs donnerait en outre à notre institution une beaucoup plus forte autorité, un prestige accru. Nos Francos ont besoin de ce poids de fierté devant la morgue anglo-saxonne, qui les courbe. Notre petite élite de laïques, des environs, manifeste sa hâte de voir s'affirmer notre université » (Charles Dubé, « À propos de notre université », p. 1, Archives de l'Université de Sudbury, Fonds Émile-Bouvier, DA2/80(6)1-).

³¹ *Nouvelles de la Province du Bas-Canada*, vol. 35, n° 12 (décembre 1956), p. 113.

des fidèles attentions de la Providence, eût peut-être conseillé d'attendre encore et de tenir compte davantage de nos ressources³² ». En d'autres termes, la fondation de cette université paraissait téméraire sur le plan pécuniaire parce qu'on n'avait pas encore la garantie de pouvoir compter sur les subsides de l'État ontarien. Il semble, en outre, que les ambitieux projets universitaires d'Alphonse Raymond aient été considérés avec scepticisme du côté de la direction des Jésuites, qui voyait mal comment une petite population de francophones disséminés sur un vaste territoire pourrait soutenir pareille institution³³. L'avenir immédiat allait confirmer les inquiétudes exprimées à mi-mot par le Provincial.

La présence à Sudbury de cette université jésuite et francophone irritait les milieux protestants et anglophones (l'Église Unie en particulier) qui, à leur tour, entreprirent des démarches pour obtenir du gouvernement leurs propres universités³⁴. Jusque-là, ces milieux n'avaient rien fait dans ce domaine auprès de la population locale; aussi les Jésuites revendiquaient-ils un droit d'aînesse. Afin de couper court aux ambitions concurrentes, l'Université de Sudbury opta rapidement pour le bilinguisme et le pluralisme religieux : elle s'engageait à accueillir des étudiants aussi bien anglophones que francophones, protestants que catholiques.

³² *Ibid.*, p. 114. Dans ses mémoires, le père Alphonse Raymond évoque à quelques reprises les hésitations du Provincial Goulet à cause de l'aspect pécuniaire (A. Raymond, *Mes souvenirs*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, coll. « Documents historiques », n° 93, 1995, p. 95-96, 105-106).

³³ Thérèse Boutin, *op. cit.*, p. 17.

³⁴ Voir Matt Bray, « La fondation de l'Université Laurentienne, 1958-1960 », dans Matt Bray (dir.), *L'Université Laurentienne : une histoire*, *op. cit.*, p. 17-30.

Ce fut une décision difficile, qui divisait les Jésuites parce qu'elle dérogeait aux principes de l'œuvre de survivance française qu'ils avaient explicitement embrassée jusque-là. Selon Alphonse Raymond, de nombreux Jésuites tenaient à ce que la nouvelle université soit uniquement de langue française et gérée par leur seule communauté³⁵. Le père Charles Dubé, professeur de belles-lettres au Collège du Sacré-Cœur, fut sans doute celui qui adopta le plus fermement ce parti. Un texte de lui, soigneusement rédigé, donne une bonne idée des raisons invoquées par cette tendance « conservatrice » : le christianisme, disait-il, s'incarne dans les valeurs bonnes de chaque nation pour y faire grandir la foi; en devenant bilingue, l'Université de Sudbury irait à l'encontre du travail historique mené en ce sens; elle risquerait de voir son programme humaniste classique contaminé par l'enseignement anglophone davantage orienté vers les sciences; la langue de communication au sein des conseils de facultés deviendrait rapidement l'anglais; les facultés anglophones se multiplieraient et se constitueraient tôt ou tard en université distincte; il y aurait des tensions entre Jésuites anglophones et francophones, « un malaise vague ou une tiédeur générale, sinon de l'opposition, paralyseraient le développement d'une pensée commune forte, dans le domaine académique et dans le domaine national »; enfin, le bilinguisme viendrait contrecarrer les efforts déployés pour préserver chez les étudiants une culture intégralement française : « les liens de notre institution avec le patrimoine culturel des Franco-Ontariens ne nous signifient-ils pas le devoir de demeurer intégralement français? (...) Notre institution, étant solidaire de ce groupe national, ne pourrait pas plus que les individus,

³⁵ Alphonse Raymond, *Mes souvenirs*, *op. cit.*, p. 106, 110, 118, 120.

pratiquer l'individualisme³⁶ », c'est-à-dire faire fi des besoins d'ordre collectif.

De pareils arguments s'appuient sur un discours et des pratiques bien établis depuis plusieurs décennies : ceux du nationalisme canadien-français et de sa synthèse entre foi catholique et langue française. Ces arguments étaient probants dans le contexte québécois où, jusqu'à la fin des années 1950, l'État fonctionnait en alliance avec l'Église catholique. Mais en Ontario, l'État se voulait laïque et refusait, par exemple, de subventionner des universités à caractère confessionnel comme celle projetée par les Jésuites sudburois. Ceux-ci devaient donc ou bien se replier, en toute bonne conscience, sur leur collège privé (envisager une université privée était hors de question à cause des coûts), ou bien entrer dans une logique institutionnelle pour eux inédite – et qui restait à définir et à justifier – afin d'obtenir les octrois gouvernementaux et, en dépit des enseignements du passé sur les difficultés du bilinguisme institutionnel, muer une petite université destinée aux besoins d'une population minoritaire en une université véritablement régionale, bilingue et laïque. Les événements ultérieurs vont mettre aux prises ces deux tendances au sein de la communauté jésuite sudburoise. La création de l'Université Laurentienne, en 1960, va

³⁶ Charles Dubé, s.j., « Orientation de notre Université. Deuxième section », p. 6-9 (document non daté, environ 1957), Archives de l'Université de Sudbury, Fonds Émile-Bouvier, dossier DA2/80(4)1-19). À cause de son opposition à ce que l'Université de Sudbury devienne bilingue, le père Dubé quitta le Collège du Sacré-Cœur pour la Saskatchewan en 1958-1959, mais il y revint ensuite. La fermeture du Collège en 1967 l'affectera profondément et il demandera de partir en mission au Sénégal. De retour de mission en 1975, il tiendra à revenir travailler à Sudbury (voir Léon Meunier, s.j., « Le Père Charles Dubé (1909-1979) », *Nouvelles de la province du Canada français*, vol. 58, n° 4, juillet-octobre 1979, p. 149-154).

manifester, chez les Jésuites, le choix douloureux de la transformation.

Vers l'Université Laurentienne

En 1958, lorsque l'Université de Sudbury ouvrit ses portes aux étudiants anglophones, les Jésuites semblaient assez loin de la crise d'identité : certes, on s'ouvrait aux protestants et aux anglophones, mais le Collège du Sacré-Cœur et la paroisse Sainte-Anne-des-Pins continuaient d'œuvrer pour les Canadiens-Français. On créait une contrepartie anglophone de la Faculté des Arts et des Sciences ainsi qu'une École de Génie, entièrement anglophone car on supposait que les francophones étaient peu attirés par la carrière d'ingénieur. Mais même ainsi redéfinie, l'université conservait l'appui de l'Association canadienne-française de l'éducation de l'Ontario (ACFEO), cet important allié historique qui comptait sur la nouvelle institution et sur le pouvoir que lui accordait sa charte originelle de fonder facultés et écoles d'enseignement supérieur, pour mettre sur pied une École normale française à Sudbury³⁷. Du reste, il conviendrait de parler de biculturalisme plutôt que de bilinguisme dans la première Université de Sudbury; l'annuaire de l'institution précise en effet : « Après son option au début des études collégiales, l'étudiant ne peut passer d'une discipline française à une discipline anglaise, car il doit assurer l'intégrité de la culture qu'il aura choisie³⁸ ».

Or, même avec ces accommodements, l'Université de Sudbury ne parvint toujours pas à obtenir les octrois gouvernementaux parce que son conseil d'administration restait confessionnel, composé principalement de Jésuites.

³⁷ Pierre Ouellette, *op. cit.*, p. 82.

³⁸ *Annuaire de l'Université de Sudbury pour l'année académique 1959-1960 (3^e année)*, Sudbury, Université de Sudbury, 1960, p. 13.

Par ailleurs, l'Église Unie, l'Église anglicane et d'autres groupes anglophones annonçaient leur intention de fonder dans le nord de l'Ontario des universités particulières. Le premier ministre de l'Ontario, Leslie Frost, fit savoir qu'il n'allait pas permettre l'établissement de multiples universités dans le Nord ontarien et que les Jésuites allaient devoir s'entendre avec les autres groupes confessionnels pour créer une fédération universitaire non confessionnelle, sur le modèle de celle de l'Université de Toronto. Les compromis s'imposaient car l'absence de financement devenait intenable pour les Jésuites; un témoin raconte : « Je n'oublierai jamais dans quelle déception et quel abattement [les Jésuites] sont tombés l'an dernier [avant l'année universitaire 1959-1960] quand, au budget des universités reconnues par le gouvernement de l'Ontario, le nom de l'Université de Sudbury ne fut même pas mentionné³⁹ ».

Ce témoin, c'est le père Émile Bouvier, un universitaire de carrière que les Jésuites de Sudbury souhaitaient depuis 1957 voir piloter le dossier de l'université, plutôt que le père Alphonse Raymond qui paraissait à plusieurs d'entre eux moins crédible⁴⁰. Émile Bouvier est un pionnier dans

³⁹ « Ce que vont peser les hommes sur l'avenir de l'Université : Explication du R. P. Bouvier sur la nouvelle formule », *Le Droit* (Ottawa), vol. 48, n° 86, 12 avril 1960, p. 11.

⁴⁰ Le père Guillaume Belcourt, affecté en mai 1956 à l'organisation de la nouvelle université, écrivait au Provincial Goulet le 8 janvier 1957 : « Le P. Raymond ne serait pas l'agent de relations extérieures qu'il faut. Il ne maîtrise pas suffisamment les questions universitaires; il ne sait pas assez l'anglais et ses rhumatismes le font trop souffrir. Dans son emploi actuel [comme recteur du Collège du Sacré-Cœur], il a notre loyauté entière, notre admiration et toute notre affection. [...] Le P. Bouvier a toutes les qualités voulues dans le cas actuel et il me semble le seul à les avoir » (lettre reproduite dans Guillaume Belcourt, s.j., *Mes souvenirs, 1899-1988*, p. 216; il s'agit d'un ouvrage sans éditeur ni date de publication, dont on trouve un exemplaire aux archives des Jésuites de la Villa Loyola). Sur Émile

l'étude des relations industrielles au Québec; il a été l'instigateur et le maître à penser de l'Association professionnelle des industriels, qui, dans les années 1940, faisait la promotion de la doctrine sociale de l'Église auprès du patronat québécois en affirmant qu'elle pouvait être rentable. Situé clairement à droite sur le plan idéologique, il a joué un rôle très controversé lors de la grève de l'amiante de 1949 au Québec⁴¹. Proche de Duplessis, son patriotisme canadien-français ne fait pas de doute. Il arrive à Sudbury en 1959, fort de son expérience dans l'administration universitaire acquise principalement à l'université jésuite Georgetown de Washington, pour négocier avec l'Église Unie une entente sur une nouvelle université. En dépit des compromis auxquels il sera forcé, on peut le considérer comme l'architecte véritable de l'Université Laurentienne, dont il deviendra aussi en 1960 le premier recteur.

Un exposé publié par le père Bouvier en 1960 présente en détail les diverses formules alors considérées pour établir une université non confessionnelle à partir de composantes confessionnelles, ainsi que la solution retenue, celle suggérée par le premier ministre ontarien : une fédération sur le modèle de l'Université de Toronto⁴². Le 29 juin 1959, le Conseil des régents de l'Université de

Bouvier, voir Jean Genest, « Le père Émile Bouvier, s.j. (1906-1985) », *L'Action nationale*, vol. 84, n° 10, juin 1985, p. 967-975.

⁴¹ Suzanne Clavette, *Les Dessous d'Asbestos : une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005.

⁴² Émile Bouvier, s.j., « L'Université Laurentienne de Sudbury », *Relations*, vol. 20, n° 233, mai 1960, p. 120-123. Ce texte est identique à celui-ci, paru dans *L'Ami du peuple* : « “Les textes valent moins que les hommes aujourd'hui” : L'Université Laurentienne », texte publié en quatre parties : vol. 17, n° 46 (12 mai 1960, p. 5), 47 (19 mai 1960, p. 4-5), 48 (26 mai 1960, p. 3) et 49 (2 juin 1960, p. 4).

Sudbury convenait que c'était la voie à explorer et, le 2 septembre, une première réunion eut lieu à Toronto avec les représentants de l'Église Unie pour entreprendre les négociations⁴³. Il s'agissait de créer une institution principale bilingue et non confessionnelle, le Collège universitaire, qui recevrait les octrois gouvernementaux et aurait seul le pouvoir de donner des diplômes; fédérées à ce Collège, il y aurait des universités confessionnelles qui accepteraient de n'offrir que des programmes de théologie et de philosophie, et d'autres matières consenties par le Collège, et recevraient de ce dernier un financement proportionnel au nombre de leurs étudiants. Au moment où ces idées étaient discutées, l'Église Unie n'avait pas encore d'institution universitaire; seule existait l'Université de Sudbury, qui disposait d'une bibliothèque et d'un contingent de professeurs et d'administrateurs. Le père Bouvier tenait à ce que l'Université de Sudbury, avec ses programmes déjà mis en place, devienne le Collège universitaire, de manière à ce qu'elle emporte la plus grande part des octrois gouvernementaux, conserve *de facto* le contrôle de la nouvelle université et, entre autres choses, puisse ainsi continuer de répondre aux besoins de la communauté canadienne-française; par ailleurs, afin de respecter la règle de non-confessionnalité, Bouvier avait entrepris de créer, grâce à la charte de l'Université de Sudbury, un nouveau collège catholique, le Collège Lalemant, qui, au sein de la fédération, n'aurait offert que des cours de théologie catholique et de philosophie.

⁴³ « Ce que vont peser les hommes sur l'avenir de l'Université : Explication du R. P. Bouvier sur la nouvelle formule », *op. cit.*; « Dossier Université de Sudbury », p. 1 (Archives de l'Université de Sudbury, Fonds Émile-Bouvier, DA2/80(4)1-19). Sur la chronologie de ces négociations, voir *Nouvelles de la Province du Bas-Canada*, vol. 39, n° 4, avril 1960, p. 80.

Pour mener ce plan à bien, les Jésuites devaient se concilier deux groupes : d'une part, les protestants anglophones, dont l'Église Unie était l'interlocuteur principal – on y reviendra plus loin – et, d'autre part, l'influente ACFEO qui tenait à ce que la nouvelle université sudburoise reste au service des catholiques francophones comme l'était le Collège du Sacré-Cœur. Un comité composé notamment de M^{gr} Alexander Carter, évêque du diocèse du Sault-Sainte-Marie, du père Jean-d'Auteuil Richard, nouveau Provincial des Jésuites, ainsi que du père Bouvier, s'était constitué pour mettre au point la charte de l'Université de Sudbury dans le contexte de la nouvelle fédération⁴⁴. Ce comité se réunit à plusieurs reprises avec Gaston Vincent, président de l'ACFEO et membre du Conseil des régents de l'Université de Sudbury, et, après le décès de celui-ci survenu le 12 octobre 1959, avec son successeur Aimé Arvisais, pour discuter de cette question. Gaston Vincent se montrait fermement opposé à l'idée d'une fédération parce qu'il y voyait une abdication des Jésuites, une renonciation non nécessaire à leur charte universitaire, avec pour conséquence une subordination de l'élément catholique francophone⁴⁵. De façon générale, l'ACFEO avait l'impression que les décisions étaient prises sans elle et qu'elle n'était consultée que pour la forme⁴⁶. Lors d'une

⁴⁴ Guillaume Belcourt, *Mes souvenirs, 1899-1988*, *op. cit.*, p. 218.

⁴⁵ Voir les extraits de la correspondance de Gaston Vincent, notamment ses lettres à Bouvier des 22 et 28 septembre 1959, citées dans Pierre Ouellette, *op. cit.*, p. 85-86.

⁴⁶ « Histoire de l'Université de Sudbury, 1^{re} partie : 1913 à 1960 », *op. cit.*, p. 12; Thérèse Boutin, *op. cit.*, p. 27-28; Pierre Ouellette, *op. cit.*, p. 84-86. Selon Alphonse Raymond (*op. cit.*, p. 125), l'ACFEO aurait pu, comme lui-même, se rallier à l'idée de fédération, mais l'obstacle fut l'attitude déplaisante du père Bouvier à l'endroit de Gaston Vincent.

mémorable rencontre de plusieurs évêques nord-ontariens avec le père Bouvier et Gaston Vincent, le 30 septembre 1959, ce dernier, sur un ton rageur, présenta ses objections. Un procès-verbal les consigne comme suit, en des termes certes assez partiels :

Arguments de M^e Vincent :

- a) a douté dès les débuts de l'orientation de l'Université de Sudbury
- b) on a décidé pour l'Université de Sudbury à cause de l'École Normale
- c) objection de conscience : collaboration avec les protestants
- d) révolte possible de la population canadienne-française devant la trahison de l'Université de Sudbury et des Jésuites
- e) menace de campagne de chantage contre l'Université de Sudbury
- f) recul de quarante ans
- g) M^e Vincent préfère fermer l'Université de Sudbury que de la voir collaborer avec les Protestants
- h) M^e Vincent dicte aux évêques ce qu'ils doivent faire.

La réunion fut pénible. Par trois fois, M^{gr} Carter donne la parole au R. P. Recteur et par trois fois M^e Vincent la lui enlève⁴⁷.

Bien que l'ACFEO eût déjà accepté l'année précédente que l'Université de Sudbury s'ouvre aux étudiants anglophones et protestants, l'invocation par Vincent du danger d'influence protestante sur les étudiants catholiques était sincère et tout à fait conforme à l'idéologie qui le soute-

⁴⁷ « Dossier Université de Sudbury », p. 9 (Fonds Émile-Bouvier, DA2/80(4)1-19).

nait. Cet argument était l'une des principales objections au projet de fédération universitaire⁴⁸; en l'invoquant, l'ACFEO espérait rappeler les Jésuites et l'évêque à leur conscience de catholiques et, par là, éviter aux franco-phones la perte de contrôle d'une de leurs principales institutions d'enseignement.

Cette crainte de l'influence protestante parut clairement exagérée aux dirigeants religieux qui étaient parties au débat⁴⁹ et qui soupçonnaient l'ACFEO d'être mue « par des pressions du dehors⁵⁰ ». Effectivement, l'ACFEO

⁴⁸ Dans ses mémoires, M^{gr} Carter écrit à propos de Vincent : « *I remember one gentleman in particular who was quite well known in Ottawa and a fine man, but very nationalistic. He and several others felt that it would be sinful to have our young people under the same roof as the "Prédicants Protestants" (the Protestant preachers). We tried to convince them that there was no danger involved* » (Alex Carter, *A Canadian Bishop's Memoirs*, North Bay, Tomiko, 1994, p. 143). Vingt-trois ans plus tard, Roland Bériault, un autre représentant de l'ACFEO qui prit part à ces discussions, commentait : « toute cette tempête a été créée dans un temps qui n'est pas celui de 1982 et [...] si c'était à reprendre aujourd'hui, il n'y aurait pas de gros problèmes comme il y en a eu un dans le temps. Dans le temps, il s'agissait simplement de savoir si une université catholique pouvait se joindre à deux autres universités qui n'étaient pas catholiques. Il n'y avait pas d'œcuménisme, le Concile n'avait pas eu lieu, il n'y avait pas eu de Jean XXIII. On était à ce moment-là extrêmement conscient de l'aspect religieux de tout ça » (« Histoire de l'Université de Sudbury, 1^{re} partie : 1913 à 1960 », *op. cit.*, p. 12).

⁴⁹ « D'après le court rapport de cette réunion que m'a fait le P. Bouvier, les arguments de M. Vincent ne sont pas convaincants. En particulier, son opposition à toute tractation et entente avec les autres Églises paraît exagérée, même aux évêques » (lettre du Provincial Jean-d'Auteuil Richard au père Jean-Baptiste Janssens, Général de la Compagnie de Jésus, sans date (début d'octobre 1959), Archives de l'Université de Sudbury, Fonds Émile-Bouvier, DA 2/80(10)1-7). La lettre du 22 septembre 1959 de Vincent à Bouvier donne une bonne idée de la faiblesse argumentative de l'ACFEO sur ce point (Pierre Ouellette, *op. cit.*, p. 85-86).

⁵⁰ « Dossier Université de Sudbury », p. 10 (Archives de l'Université de Sudbury, Fonds Émile-Bouvier, DA2/80(4)1-19).

était contrôlée à l'époque par l'Ordre de Jacques Cartier, une société secrète dirigée par des Franco-Ontariens d'Ottawa, vouée à la défense des intérêts du Canada-français et animée par les vues d'Henri Bourrassa et de Lionel Groulx à propos de l'unité indissoluble du catholicisme et de la langue française⁵¹. L'Ordre de Jacques Cartier, dont Gaston Vincent et son successeur Aimé Arvais étaient des dirigeants⁵², s'inspirait aussi fortement des positions de l'École sociale populaire des jésuites conservateurs, qui combattaient la non-confessionnalité des institutions économiques et sociales promue à l'Université Laval par le dominicain Georges-Henri Lévesque afin de guérir la société québécoise de son cléricisme⁵³. L'idéologie propagée par l'Ordre était devenue clairement intégriste sur le plan religieux⁵⁴ en un temps – celui de la fin des années 1950 – où les multiples forces de changement annonciatrices de la Révolution tranquille gagnaient aussi l'Église catholique. Ces forces étaient incarnées notamment par les auteurs de *Cité libre*, qui s'en prenaient résolument au cléricisme et au conservatisme véhiculés

⁵¹ Sur l'Ordre de Jacques Cartier, voir G. Raymond Laliberté, *Une société secrète : l'Ordre de Jacques Cartier*, Montréal, Hurtubise HMH, 1983; Gabriel Bertrand, « L'Ordre de Jacques Cartier et les minorités francophones », dans Gratien Allaire et Anne Gilbert (dir.), *Francophonies plurielles : communications choisies*, Sudbury, Institut franco-ontarien, 1998, p. 13-58; Denise Robillard, *L'Ordre de Jacques Cartier, 1926-1965 : une société secrète pour les Canadiens français catholiques*, Montréal, Fides, 2009.

⁵² Voir Robert Choquette, *op. cit.*, chapitre 8, particulièrement les p. 241, 246-247.

⁵³ Voir Denise Robillard, *op. cit.*, p. 389 et l'ensemble du chapitre 9, ainsi que Georges-Henri Lévesque, *Souvenances*, tome 2 : *Remous et éclatements*, Montréal, La Presse, 1986, chapitre 3.

⁵⁴ Voir Gilles Paquet, « La Patente, énigme non résolue. Note à l'occasion du livre de Denise Robillard sur l'Ordre de Jacques Cartier », www.gouvernance/publications/10-02.pdf (consulté le 28 juin 2010).

en particulier par l'École sociale populaire⁵⁵, ou encore par les partisans d'un nationalisme moderne, tel André Laurendeau au journal *Le Devoir*. Mais, même avant ces nouveaux penseurs, la synthèse de conservatisme et de patriotisme qui dominait la société canadienne-française et que véhiculait l'Ordre de Jacques Cartier avait été battue en brèche pour un temps par de jeunes Jésuites regroupés autour de la revue *Relations*; après avoir publié un dossier percutant sur certaines maladies industrielles au Québec, le directeur et cofondateur de la revue, le père Jean-d'Auteuil Richard, fut limogé en 1948 et la revue prit dès lors un ton conservateur⁵⁶; mais, en 1959, ce temps était révolu : le père Richard était devenu Provincial et le pluralisme des idées sociales avait gagné la Province jésuite du Bas-Canada. Sur le plan théologique, les idées qui allaient s'imposer en 1963 au deuxième concile du Vatican, et dont l'évêque Alexander Carter allait se faire un ardent défenseur, étaient déjà débattues et largement adoptées par la nouvelle génération des intellectuels catholiques, y compris chez les jeunes Jésuites⁵⁷. On en prendra pour exemple un homme qui était destiné à une longue carrière à Sudbury : étudiant en théologie en 1956, André Girouard s'enthousiasmait alors pour les vues ecclésiologiques avant-gardistes du dominicain Yves-Marie Congar⁵⁸. Arrivé au Collège du Sacré-Cœur en

⁵⁵ Voir Pierre Elliott Trudeau, « La Province de Québec au moment de la grève », dans Pierre Elliott Trudeau (dir.), *Une étape de la révolution industrielle au Québec : la grève de l'amiante*, Montréal, Cité libre, 1956, p. 41-44.

⁵⁶ Voir le dossier rassemblé par Suzanne Clavette (dir.), *L'Affaire silicose par deux fondateurs de Relations : un épisode marquant de l'histoire sociale du Québec, précurseur de la Grève de l'amiante*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006.

⁵⁷ Voir Philippe Rocher, « Les Jésuites canadiens-français à la veille de Vatican II... *op. cit.*

⁵⁸ *Ibid.*, p. 84.

1958, il se sentait peu de goût pour ressasser le passé canadien-français⁵⁹. Les temps en étaient clairement au changement plutôt qu'à la sauvegarde des traditions.

Mais alors, si la vieille alliance de la langue et de la foi ne tenait plus, il fallait réinventer l'argumentaire pour la défense de la culture française. En 1959, au moment où l'on concevait à Sudbury une nouvelle université bilingue, un tel argumentaire faisait défaut (il ne s'élaborera pleinement, en pensée et en action, que dans les années 1970). Les Jésuites se trouvaient dans une situation délicate. D'une part, il était clair dans l'esprit de la vaste majorité d'entre eux que l'aventure universitaire ne pouvait se poursuivre sans octrois gouvernementaux et sans le compromis de la déconfessionnalisation; pour citer encore une fois le père André Girouard, que son engagement indéfectible envers les Franco-Sudburois rend peu suspect de défaitisme :

Quand je suis arrivé en 58, la question de français-bilingue, [...] c'était quelque chose d'acquis, de définitif. On ne discutait pas de cela. [...] Le gros problème c'était de savoir qu'est-ce qu'on allait faire avec les protestants et les anglicans [...] qui voulaient être des partenaires de la future université? [...] Donc quand j'arrive en 1958, l'idée c'est comment est-ce qu'on peut faire pour obtenir de l'argent? Étant confessionnel, on ne peut pas obtenir l'argent du gouvernement⁶⁰.

Il semble que les Jésuites aient éprouvé un malaise à avouer clairement ou à faire bien comprendre à l'ACFEO que le problème se posait pour eux en ces termes très

⁵⁹ Voir Daniel Bouchard, *op. cit.*, p. 93. D'André Girouard, voir aussi « L'Église, la langue et le reste », un texte qui, par le biais de l'histoire littéraire, condamne clairement le nationalisme clérical canadien-français, dans Michel Amyot et Gilles Bibeau (dir.), *Le statut culturel du français au Québec. Actes du Congrès Langue et société au Québec*, tome 2, Éditeur officiel du Québec, 1984, p. 113-120.

⁶⁰ Cité dans Daniel Bouchard, *op. cit.*, p. 91-92.

prosaïques; c'est ce que suggèrent ces paroles de Florian Carrière, de l'ACFEO :

il ne s'agissait pas d'une question de religion mais purement et simplement d'une question financière pour les pères jésuites. Bien sûr, si on était arrivé à moi, puis on avait dit : « financièrement et économiquement on ne peut plus vivre, il faut faire quelque chose », j'aurais dit : « très bien, envoyez fort ». Mais ce n'est pas ce qu'on nous a dit⁶¹.

On a l'impression ici que les Jésuites étaient à court d'arguments et se cherchaient une légitimité. Certes, ils protestaient de leur bonne volonté envers la population française; comme déclarait le Provincial : « Le fait d'élargir les cadres de l'Université de Sudbury pour servir la population non franco-ontarienne et même protestante laisse intacte notre volonté de continuer à servir d'abord le groupe franco-ontarien, pour lequel nous nous dévouons depuis près d'un demi-siècle⁶² ». Mais face aux objections posées par le discours nationaliste et clérical canadien-français, discours dont les Jésuites eux-mêmes avaient été d'ardents promoteurs depuis des décennies, le compromis semblait manquer d'assises.

Aussi peut-on comprendre que les Jésuites de Sudbury, avec la caution de leur Provincial, aient accueilli volontiers un discours qui, à bien des égards, allait à l'encontre des positions traditionnelles de leur École sociale populaire quant à la confessionnalité des institutions, mais qui était porteur des justifications nouvelles dont ils étaient en quête : il s'agit du discours de l'évêque Carter. Montréalais d'ascendance irlandaise, Alexander Carter fit une bonne partie de ses études en français. Après son ordination, il

⁶¹ « Histoire de l'Université de Sudbury, 1^{re} partie : 1913 à 1960 », *op. cit.*, p. 13.

⁶² Lettre du Provincial Jean-d'Auteuil Richard au Général Janssens, début d'octobre 1959.

fut nommé en 1939 vice-chancelier de l'archidiocèse de Montréal, ce qui l'a amené à côtoyer l'archevêque M^{gr} Joseph Charbonneau, un homme à qui il voua dès lors une grande estime. Alors que l'Église catholique montréalaise était traversée de tensions multiples entre catholiques francophones et anglophones, M^{gr} Charbonneau avait eu l'audace, au grand dam du clergé canadien-français, de se donner en 1941 un évêque auxiliaire anglophone. Dans le débat sur la confessionnalité des institutions, il se montrait ouvert à l'idée de non-confessionnalité d'organisations comme les coopératives ou les syndicats. Quant à ses positions en faveur de la justice sociale, elles sont bien connues, en particulier sa défense des grévistes de l'amiante en 1949, qui lui valut d'être limogé en 1950. Après cet événement, Carter déclara au successeur de Charbonneau, M^{gr} Paul-Émile Léger : « *I loved and admired Archbishop Charbonneau. I was very closely associated with him and with many of the things he did in the Diocese, and I supported him. If there is any judgment against him and his policies, then I must share in that judgment*⁶³ ». Nommé évêque coadjuteur du diocèse du Sault-Sainte-Marie en décembre 1956 puis, en novembre 1958, évêque de ce même diocèse, M^{gr} Carter, fort de son expérience montréalaise qui le rendait soucieux de l'unité entre catholiques anglophones et francophones, se montra tout de suite très compréhensif envers les problèmes des francophones dans son diocèse. Il écrira plus tard : « *The Franco-Ontarians felt that they had been discriminated against and I have to say, in all honesty, that I agreed with them*⁶⁴ ». Dans une lettre pastorale de janvier 1958, il annonçait ses couleurs :

⁶³ Alexander Carter, *op. cit.*, p. 121.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 137.

Le diocèse du Sault-Sainte-Marie est un diocèse bilingue. [...] Des écoles bilingues et des paroisses françaises existent dans notre diocèse, et ce n'est pas pure question de tolérance ou de privilège, mais une question de justice. Notre intention est de défendre ce droit en nous inspirant de l'esprit de devoir et de justice. Nous déclarons ces principes une fois pour toutes⁶⁵.

À propos de l'éducation tant en anglais qu'en français, il déclarait un an plus tard : « Tous les milieux informés se plaisent à démontrer que la seule province du Canada qui donne justice à tous dans le domaine de l'éducation est la province de Québec. [...] Je pense que l'on pourrait sans crainte [...] citer le code des lois scolaires de la Province de Québec en exemple à tous les pays du monde!⁶⁶ » Ces prises de position donnaient un puissant aval aux revendications scolaires des Franco-Ontariens et eurent pour effet que l'ACFEO et l'Ordre de Jacques Cartier tinrent rapidement en très haute estime cet évêque⁶⁷. Aussi imagine-t-on que les Jésuites sudburois accueillirent avec reconnaissance la redéfinition de leur mission que leur proposa M^{gr} Carter en 1959, à la veille des difficiles négociations en vue de la fédération universitaire. Le 20 août 1959, à l'occasion de la remise d'un doctorat honorifique au cardinal Léger par l'Université de Sudbury, M^{gr} Carter prononçait le discours de présentation mais choisit, en inversant l'usage, de présenter au récipiendaire l'institution qui l'honorait. Il rappela d'abord l'histoire du Collège du Sacré-Cœur qui pendant quarante ans avait fourni « lumière et vie à la minorité franco-ontarienne⁶⁸ » avant de devenir l'Université de

⁶⁵ Son Excellence Monseigneur Alexander Carter, *Lettres – Allocutions*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, coll. « Documents historiques », n^{os} 42-43, 1962, p. 8.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 50-51, 54.

⁶⁷ Robert Choquette, *op. cit.*, p. 258.

⁶⁸ Carter, *Lettres – Allocutions*, *op. cit.*, p. 56.

Sudbury. Et il ajouta :

De plus, en vertu même des faits historiques et de sa position stratégique dans le nord de l'Ontario, l'Université de Sudbury, devant l'opinion publique canadienne, doit répondre aux exigences des deux cultures qui ont donné naissance à la constitution de 1867. Elle est donc appelée à jouer un rôle précis et nouveau au Canada, en visant à maintenir *la coexistence des deux cultures, française et anglaise, sans que l'une nuise au prestige de l'autre*. C'est précisément par cet aspect bi-ethnique et bi-culturel que l'Université de Sudbury marquera son action et son influence universitaire sur l'avenir économique et social du Canada⁶⁹.

Dans le même sens, l'année suivante, Carter cautionnera aussi publiquement, et dans des termes apparentés, l'ouverture œcuménique de l'Université Laurentienne : « Pour la première fois dans l'histoire du Canada, a surgi une université tout à fait bilingue et "interconfessionnelle", puisqu'elle réunit des collèges appartenant à des confessions différentes. Le peuple canadien a les yeux fixés sur notre entreprise⁷⁰ ». L'auteur de ces lignes, il faut le préciser, se montrait à cette époque inquiet des revendications nationalistes croissantes de la part du Québec⁷¹ et c'est aussi à la lumière de ce contexte qu'il faut comprendre la nouvelle mission qu'il proposait à l'Université de Sudbury, celle d'incarner un idéal canadien qui se faisait jour depuis quelque temps : le biculturalisme. Cette mission, à l'évidence, fut acceptée par les Jésuites. En tout cas, l'annuaire de l'Université de Sudbury pour l'année 1959-1960 reprend tacitement de larges passages du discours épiscopal du 20 août⁷², et il n'est pas anodin

⁶⁹ *Ibid.*, p. 57.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 60.

⁷¹ *Ibid.*, p. 71, 75-76.

⁷² *Annuaire de l'Université de Sudbury pour l'année académique 1959-1960 (3^e année)*, Sudbury, Université de Sudbury, 1960, p. 8, 13.

que de nombreux textes de l'évêque, portant principalement sur l'éducation, aient été publiés dès 1962 par la Société historique du Nouvel-Ontario dans une collection qui à prime abord ne leur convenait pas, celle des « Documents historiques »⁷³. Mais surtout, les idées de Carter furent reprises et exploitées dès 1959 par le père Bouvier pour justifier devant la population sudburoise les nouvelles destinées de l'Université de Sudbury⁷⁴. La conclusion de son texte de 1960 sur l'Université Laurentienne en est tout imprégnée, en plus de manifester une affinité certaine avec les idéaux politiques qu'on commençait à proposer alors comme solution de rechange à l'ancien nationalisme canadien-français.

À l'heure où dans le Nouvel Ontario deux groupes bâtissent l'avenir, la question est de savoir ce que vont peser les hommes et en particulier les hommes de langue française. Nous sommes de part et d'autre les constituants d'une fédération faite dans l'esprit qui a donné au Canada la constitution de 1867. Le succès de la Laurentienne sera l'affirmation publique de la culture française mais il le sera selon la vigueur que nous apporterons à nourrir nos convictions nationales⁷⁵.

Que l'évêque Carter ait choisi de s'intéresser profondément aux destinées de l'Université de Sudbury tient en bonne partie au fait qu'il voyait là un problème critique pour l'harmonie entre catholiques anglophones et francophones dans son diocèse. L'accusation de trahison des

⁷³ Voir la préface des pères Guy Courteau et Lorenzo Cadieux, dans Alexander Carter, *Lettres – Allocutions*, *op. cit.*, p. 5-6.

⁷⁴ « “La coexistence de deux cultures... sans que l'une nuise au prestige de l'autre” (Émile Bouvier, s.j.) », *L'Ami du peuple*, vol. 17, n° 10, 20 août 1959, p. 1; « Une expérience unique au Canada – l'Université de Sudbury », *L'Ami du peuple*, vol. 18, n° 17, 15 octobre 1959, p. 1.

⁷⁵ Émile Bouvier, « L'Université Laurentienne de Sudbury », *op. cit.*, p. 123 = « “Les textes valent moins que les hommes aujourd'hui” : L'Université Laurentienne », 4^e partie, *op. cit.*

francophones, lancée contre les Jésuites par le président de l'ACFEO à la réunion du 30 septembre 1959, avait ébranlé l'évêque; selon un procès-verbal de cette rencontre, « M^{gr} Carter se demande s'il est sage d'agir. "C'est la première fois que l'on divise mon diocèse"⁷⁶ ». Le 5 octobre, à sa demande, la majorité des prêtres francophones du diocèse (plus d'une cinquantaine) se réunit à Sudbury et fut unanime à recommander qu'on continue d'explorer l'idée de fédération universitaire⁷⁷. Fort de cet appui, M^{gr} Carter apporta un soutien désormais indéfectible aux négociations menées par le père Bouvier, qu'il va suivre de très près et qui aboutiront l'année suivante à la création de la fédération de l'Université Laurentienne. Dans ses mémoires, il avoue que cette question a accaparé beaucoup de son temps dans les premières années de son épiscopat⁷⁸. Son discours de réception du doctorat honorifique que lui décernera l'Université Laurentienne en 1962 (ce discours présente en détail les visées qu'avait l'évêque pour cette institution) rappellera la part très active qu'il a prise aux négociations ayant mené à son établissement⁷⁹. Par ailleurs, nommé chancelier de l'Université de Sudbury dès 1959, il restera à ce poste pendant vingt-six ans, jusqu'en 1985, parce qu'il lui permettait de veiller à ce que l'Université de Sudbury s'engage bien dans la mission qu'il avait conçue pour elle : celle d'un collège catholique, bilingue et biculturel au sein d'une fédération

⁷⁶ « Dossier Université de Sudbury », p. 10 (Archives de l'Université de Sudbury, Fonds Émile-Bouvier, DA2/80(4)1-19).

⁷⁷ Le texte de la résolution votée au terme de cette rencontre est inclus dans le fonds Émile-Bouvier, *ibid.* Sur ce point, voir aussi la lettre déjà citée du Provincial Jean-d'Auteuil Richard au Général Janssens, début d'octobre 1959.

⁷⁸ Alexander Carter, *A Canadian Bishop's Memoirs*, *op. cit.*, p. 160.

⁷⁹ Alexander Carter, *Lettres – Allocutions*, *op. cit.*, p. 74-80, particulièrement la p. 74.

multiconfessionnelle⁸⁰.

Après le décès de Gaston Vincent en octobre 1959, son successeur à la présidence de l'ACFEO, Aimé Arvisais, invita le père Bouvier à venir présenter aux dirigeants de l'organisme son projet de fédération. La rencontre eut lieu à Ottawa le 21 novembre; pendant quatre heures, Bouvier y exposa en détail son projet de charte universitaire, insistant à plusieurs reprises sur le fait que l'Université de Sudbury, jusqu'alors seule institution existante de la future fédération, allait inévitablement y prédominer et qu'elle pourrait veiller à ce que la culture française s'y maintienne avec toutes les garanties nécessaires⁸¹. Par la suite, non sans réticences, l'ACFEO donna son aval au projet⁸².

Encore fallait-il convaincre les partenaires anglophones et protestants. Tout l'automne 1959 fut consacré à des tractations ardues avec l'Église Unie en particulier. Rappelons que la fédération conçue par Bouvier devait être composée d'un Collège universitaire non confessionnel, qui serait le collège principal et auquel seraient

⁸⁰ Alexander Carter, *A Canadian Bishop's Memoirs*, op. cit., p. 160 et 250.

⁸¹ On trouve dans le fonds Bouvier des archives de l'Université de Sudbury une transcription littérale de cette réunion (« Rencontre : R. Père Émile Bouvier, s.j. et L'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, le 21 novembre 1959 », DA2/80(4)1-19).

⁸² Ces réticences à l'idée de fédération s'exprimèrent notamment par la voix de Camille L'Heureux qui déplorait dans un éditorial du journal *Le Droit* le fait que le Collège universitaire au centre de la fédération soit non catholique : « Cette formule semble être un pis-aller que les autorités religieuses ont dû accepter devant le fait accompli. On comprendra que cette formule blesse les sentiments de nombreux Franco-Ontariens parce que, sur le plan catholique, elle institue à leurs yeux l'abandon d'un principe à l'échelon universitaire pour lequel ils ont tant combattu au niveau primaire et qu'ils combattent encore à l'échelon secondaire » (*Le Droit*, vol. 48, n° 22, 28 janvier 1960, p. 2).

associés de petits collèges confessionnels : la Huntington University du côté de l'Église Unie, le Collège Lalemant du côté catholique, et un collège anglican lorsque celui-ci serait créé (ce sera la Thorneloe University, créée en 1961 et qui joignit la fédération l'année suivante). Il était entendu, par ailleurs, que le Collège universitaire serait bilingue, s'engageant à offrir autant que possible des programmes en français. Du côté des Jésuites, l'objectif était clair : faire en sorte que l'Université de Sudbury devienne le Collège universitaire, c'est-à-dire, en clair, « garder le contrôle du "University College" tout en le "déconfessionnalisant"⁸³ ». Sur ce point, le Provincial Jean-d'Auteuil Richard écrivait au Général de la Compagnie de Jésus :

la formule favoriserait les deux Églises anglicane et Unie, en leur facilitant la création de leurs collèges universitaires qui n'existent pas encore. Par contre, elle nous permettrait d'obtenir les octrois dont notre institution, étant déjà bien lancée, absorberait la plus grande partie, lui permettant d'établir toujours plus solidement ses positions⁸⁴.

Mais les représentants de l'Église Unie ne l'entendaient pas ainsi : d'une part, certes, il fallait compter sur l'Université de Sudbury et sur ses ressources matérielles et humaines déjà existantes pour créer la nouvelle institution, mais, d'autre part, ils n'entendaient pas vivre sous la houlette des Jésuites au sein de la fédération et refusaient que l'Université de Sudbury emporte la part du lion en devenant le Collège universitaire⁸⁵. Le compromis qu'ils

⁸³ *Rapports des consultes de l'Université de Sudbury* [26 mars 1959-février 1967], réunion du 25 novembre 1959, p. [26] (Archives de la Villa Loyola, Long Lake, Sudbury).

⁸⁴ Lettre du Provincial Jean-d'Auteuil Richard au Général Janssens, début d'octobre 1959.

⁸⁵ Sur ces négociations du point de vue des partenaires protestants, voir Matt Bray, « La fondation de l'Université Laurentienne, 1958-

offraient était que le personnel jésuite passe au Collège universitaire et que la direction de celui-ci soit d'abord confiée au père Bouvier, avec alternance par la suite entre recteurs protestants et catholiques. Bouvier répondait : « Il est impossible de garantir la dualité de culture sans l'Université de Sudbury; de plus, une fédération n'est pas une annihilation⁸⁶ ». Les discussions étaient très difficiles. Le 18 décembre 1959, on crut avoir atteint un compromis acceptable et, le 2 janvier 1960, Bouvier pouvait écrire au Général des Jésuites J.-B. Janssens, avec la satisfaction du devoir accompli :

Il a fallu trois mois de négociations longues et ardues pour amener l'Église Unie à accepter que l'Université de Sudbury actuelle en vertu de sa charte de 1914 joue le rôle de Collège Universitaire de la nouvelle

Université qui portera désormais le nom d'Université Laurentienne de Sudbury – Laurentian University of Sudbury⁸⁷.

Mais en janvier 1960 il y eut encore des modifications apportées à la pétition pour l'établissement de l'Université Laurentienne. Il n'est pas utile, pour notre propos, d'entrer dans les détails des tractations, sauf pour dire que dans sa toute dernière formulation avant d'être présentée au gouvernement à la mi-février, la pétition reposait sur le compromis suivant : dans la première partie du texte énonçant les définitions, l'alinéa (i) précisait que « *“University College” means the University of Sudbury as*

1960 », dans Matt Bray (dir.), *L'Université Laurentienne : une histoire, op. cit.* Cet article fait un véritable pendant à l'histoire ici rapportée du point de vue des francophones.

⁸⁶ « Dossier Université de Sudbury », p. 21 (Fonds Émile-Bouvier, DA2/80(13)1-).

⁸⁷ Lettre d'Émile Bouvier à J.-B. Janssens, 2 janvier 1960 (Fonds Émile-Bouvier, DB2/80(1)1-4).

*presently constituted but to continue as a non-denominational college upon this act coming to force*⁸⁸ ».

Le 19 février 1960, coup de théâtre : Bouvier s'étant rendu à Toronto avec les autres pétitionnaires pour présenter officiellement la demande du projet de loi, il apprend, quelques instants avant que les pétitionnaires ne rencontrent le premier ministre de la province, qu'en définitive l'Église Unie refuse le dernier compromis et exige que l'Université de Sudbury devienne, au sein de la fédération, le collège confessionnel catholique. Rentré d'urgence à Sudbury, Bouvier réunit le lendemain matin les membres de sa « consulte » pour leur faire part de cette volte-face qui, pour les Jésuites, équivalait à une véritable catastrophe. Le procès-verbal de cette rencontre a été soigneusement rédigé, manifestement pour justifier une décision difficile devant la postérité; il expose les tenants et aboutissants de la situation devant laquelle les Jésuites sudburois se trouvaient soudain placés et explique la décision tout à fait déterminante qui fut alors prise; aussi convient-il de citer ce texte *in extenso* :

Session extraordinaire d'urgence au retour du voyage du P. Recteur à Toronto chez l'avocat M^e McTague.

Opposition irréductible de l'Église Unie à la définition dans le Bill du terme University College = l'Université de Sudbury actuelle et demande par ces derniers qu'elle soit enlevée sinon obstruction au Comité des Bills Privés et renvoi du Bill de l'Université Laurentienne à plus tard.

Exposé est fait et l'opinion est demandée à chacun des consultants si l'on doit accepter cette demande de l'Église Unie, ce qui changerait totalement la position des Jésuites dans la nouvelle université – ou si l'on doit la refuser et voir le Bill rejeté à plus tard.

⁸⁸ Fonds Émile-Bouvier, DA2/80(11)1-7.

Les consultants inclinent vers la première solution et motivent ainsi leur opinion :

Attendu que :

1- le contrôle par les Jésuites du Collège Universitaire de l'Université Laurentienne est inacceptable à l'United Church,

2- que le maintien de la clause du Collège Universitaire (art. 1, sec. i) rencontrerait au Comité des Bills Privés une opposition catégorique de la part des pétitionnaires,

3- qu'une rupture des négociations entraînerait une remise du Bill à une année ultérieure et qu'un retard serait dommageable à la Compagnie [de Jésus] et à l'Église,

4- que ce retard ou cette rupture pourrait entraîner la création d'une université neutre par un corps de laïcs indépendants et indifférents au français,

5- que l'Université de Sudbury actuelle encourrait une diminution de prestige et d'influence religieuse et française à l'intérieur des... [*sic*]

6- que le principe du bilinguisme est assuré à la fois par la Charte et par l'autonomie de l'Université de Sudbury qui peut donner des cours de français à l'instar de St. Michael,

7- que dans les circonstances présentes l'Université actuelle ne peut à elle seule supporter l'administration financière de l'enseignement universitaire,

8- qu'au pis-aller l'université peut se retirer de la Fédération, les consultants proposent la résolution suivante, sujette à modification après la réunion des Pères de la Communauté :

les consultants recommandent que l'Université actuelle de Sudbury renonce, tout en maintenant son autonomie administrative académique, à jouer le rôle exclusif de Collège Universitaire dans la nouvelle Université Laurentienne et en conséquence recommandent de biffer l'article 1 – sect. i⁸⁹.

⁸⁹ *Rapports des consultes de l'Université de Sudbury*, sans pagination.

Plus tard cette journée-là, la situation fut présentée à l'ensemble des Jésuites de Sudbury mais, afin de laisser à chacun le temps de réfléchir, il fut convenu de remettre la discussion au lende-main. Le 21 février, les Jésuites s'exprimèrent : neuf rejetaient la nouvelle orientation proposée, huit étaient en faveur, deux n'avaient pas encore formé leur opinion et deux donnèrent une opinion conditionnelle⁹⁰. Devant un résultat si partagé, les consultants maintinrent leur décision. Puis, le 23 février, ils se réunirent dans la matinée avec le père provincial qui leur demanda de ne pas reculer; dans l'après-midi, ils rencontrèrent M^{gr} Carter et MM. Carrière et Bériault, représentants de l'ACFEO; le rapport de cette réunion précise : « M^{gr} Carter expose clairement ses vues sur cette question complexe, à répercussions sérieuses pour l'avenir et opine dans le même sens que nous⁹¹. »

L'Université Laurentienne fut créée par le gouvernement ontarien le 28 mars 1960, en même temps que le Collège Lalemant et l'Université de Huntington. On lui

⁹⁰ *Ibid.* Le Fonds Bouvier des archives de l'Université de Sudbury contient quelques notes prises par Bouvier lors de la réunion du 21 février, ainsi que les opinions écrites, datées des quelques jours suivants, de quelques-uns des Jésuites ayant été consultés (DA2/80(14)1-). Selon ces notes, il y aurait eu finalement une courte majorité en faveur de la fédération. Les opinions sont toutes nuancées et témoignent de la difficulté de la décision. Les motifs invoqués à l'encontre de la fédération sont principalement : la crainte que les protestants dominent l'université et exercent une influence néfaste sur les étudiants; la crainte de la déconfessionnalisation; la crainte que les Canadiens-français soient assimilés en étant plongés dans une masse d'anglophones. En faveur de la fédération, le seul argument invoqué, mais il est d'importance, est le besoin d'argent. Certains plaident pour un héroïsme jésuite, mais cela signifie, pour les uns, se retirer de la fédération et essayer de survivre sans octrois gouvernementaux, et pour les autres, prendre le risque de travailler avec les protestants.

⁹¹ *Ibid.*, p. [39].

reconnaissait dès le préambule le caractère d'« institution bilingue non confessionnelle »; l'article 4a précisait qu'elle avait le pouvoir :

[d']établir et maintenir, en français ou en anglais ou dans ces deux langues, les facultés, écoles, instituts, départements et chaires que le Conseil d'administration décidera, autres que ceux déjà établis par l'Université de Sudbury, lesquels facultés, écoles, instituts, départements et chaires sont maintenus à l'Université et régis par le Conseil et le Sénat⁹².

En d'autres termes, les programmes français et anglais déjà offerts par l'Université de Sudbury se trouvaient garantis par cette loi, mais soumis à un nouveau gouvernement universitaire. Il s'agissait de :

sa Faculté des Arts et des Sciences (section française et section anglaise), son École de Génie (anglaise), son École d'Administration (anglaise), son École de Gardes Malades (section française et section anglaise), son École Gradué, son Institut d'histoire et de Folklore (français)⁹³.

Il était entendu, en outre, que le bilinguisme existerait tant dans l'enseignement qu'au niveau de l'administration.

Dans un éditorial publié peu avant la promulgation de la loi par le journal *Le Droit*, le rédacteur en chef Camille L'Heureux reconnaissait que les acquis étaient maintenus pour les francophones, mais il s'inquiétait des possibilités d'expansion des programmes francophones dans le cadre administratif tel qu'établi.

Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que, la semaine

⁹² « An Act to Incorporate Laurentian University of Sudbury – Statutes of Ontario, 1960 ».

⁹³ « Le statut de l'Université de Sudbury dans la fédération appelée l'Université Laurentienne de Sudbury », p. 1, document non signé (l'auteur est probablement Émile Bouvier), non daté (vers avril-mai 1960), Archives de l'Université de Sudbury, Fonds Émile-Bouvier, DA2/80(6)1-).

dernière, on a précisé, au comité des bills privés à la législature de Toronto, que le principe de la dualité des cultures et des langues sera respecté dans la mesure du possible. Or, l'expérience politique nous a appris ce que vaut une telle garantie. [...] pour l'avenir, au sein du collège universitaire de l'Université laurentienne de Sudbury, les nôtres dépendront de la majorité anglo-protestante du bureau des gouverneurs pour leur expansion culturelle et bilingue⁹⁴.

Cet avis fut repris peu après par l'ACFEO : dans une déclaration datée du 16 mars 1960, l'Association déploirait que les assurances données par le père Bouvier le 21 novembre quant à la position du français au sein de la fédération ne tinssent plus et elle se montrait très inquiète : « Le français ne garde plus une position solide et peut être soumis à des caprices de gouvernement universitaire qui en compromettraient l'existence et le progrès⁹⁵ ».

Contre cet avis, l'équipe de Bouvier maintenait que le cadre de l'Université Laurentienne assurait sur le plan juridique le maintien de la culture française. C'est en ce sens que le clergé francophone de Sudbury répondit à l'ACFEO en avril 1960, menaçant même de se retirer de l'Association si celle-ci poursuivait ses protestations publiques, et ainsi de provoquer « une rupture entre le Nouvel Ontario et l'Ancien », c'est-à-dire entre Sudbury et Ottawa (où était basée l'ACFEO), « à une heure où pour faire progresser la culture française, il faut l'unité de pensée et d'action⁹⁶ ». L'ACFEO obtempéra, soucieuse de

⁹⁴ Camille L'Heureux, « L'Université laurentienne de Sudbury », *Le Droit*, vol. 48, n° 58, 10 mars 1960, p. 2.

⁹⁵ « Déclaration de l'Association canadienne-française d'Ontario au sujet de la "Laurentian University of Sudbury" », Fonds Émile-Bouvier (DA2/80(6)1-). La déclaration fut peut-être émise plutôt le 12 avril (voir Thérèse Boutin, *op. cit.*, p. 32-33).

⁹⁶ Lettre signée par M^{gr} Côté, vicaire général du diocèse, Auguste Vaillancourt, vicaire forain, Benoît Fortier et Lucien Cholette, aumôniers de l'ACFEO à Sudbury et Nickel Belt, 15 avril 1960,

maintenir les ponts avec les Jésuites sur lesquels elle comptait pour créer une École normale à Sudbury. Ces ponts seront officiellement rétablis quelques semaines plus tard, lorsque l'Université de Sudbury décernera au président Arvisais un doctorat honorifique et que celui-ci acceptera de siéger à son Conseil des régents, « pour la protection des intérêts de l'Église et la dualité des cultures⁹⁷ ».

La réplique du clergé sudburois à l'ACFEO reprend les arguments de Bouvier qui, en avril et mai, s'efforçait de répondre directement aux inquiétudes exprimées tant par *Le Droit* que par l'ACFEO. Le 10 avril, dans une conférence donnée devant la Société historique du Nouvel-Ontario, il convenait que la formule fédérative de la Laurentienne n'éliminait pas « le péril de l'anglicisation »; cependant, aux pessimistes qui réclamaient des garanties légales, il opposait le besoin de « garanties vitales », c'est-à-dire d'un patriotisme fort et agissant, reposant sur des hommes convaincus. En ce sens, il en appelait à l'unité : « malheur à ceux qui divisent les forces hypocritement afin d'assurer la défaite des Canadiens-français (*sic*) dans la lutte pour leur survivance⁹⁸ ». Puis, en mai, dans une autre conférence publique à Sudbury, il enfonçait le même clou. L'idéal, déclarait-il, eût sans doute été « d'établir une université totalement française et une autre totalement anglaise », mais les exigences politiques de la province rendaient cela impossible et imposaient la

Archives de l'ACFO, citée par Thérèse Boutin, *op. cit.*, p. 33.

⁹⁷ Cité par Thérèse Boutin, *ibid.*, p. 33-34.

⁹⁸ « Ce que vont peser les hommes sur l'avenir de l'Université. Explication du R. P. Bouvier sur la nouvelle formule », *Le Droit*, vol. 48, n° 86, 12 avril 1960, p. 11. À ces propos, Camille L'Heureux répliqua, dans un nouvel éditorial, que le père Bouvier sous-estimait les garanties légales (« Garanties vitales et garanties légales », *Le Droit*, vol. 48, n° 88, 14 avril 1960, p. 2).

solution fédérative. Répondant plus précisément à l'éditorial du 10 mars de Camille L'Heureux qui avait fait beaucoup de bruit, il demandait que l'on considère les services rendus par les Jésuites à la population francophone depuis des décennies et que, pour l'avenir, on fasse confiance à l'Université de Sudbury, sur laquelle reposaient les destinées françaises de l'Université Laurentienne⁹⁹.

L'optimisme dont faisait preuve le père Bouvier reposait en grande partie sur la conviction qu'il avait par-devers soi de pouvoir consolider les bases de la culture française au sein de l'Université Laurentienne dans les premières années grâce à des mesures administratives, puisqu'il serait le premier recteur de la nouvelle institution et que la prépondérance administrative et professorale de l'Université de Sudbury au départ de la fédération assurerait pour longtemps aux Jésuites le contrôle *de facto* du Sénat académique¹⁰⁰.

Au printemps 1960, le père Bouvier fut nommé recteur de l'Université Laurentienne et, pendant quelques mois, il cumula ce poste avec celui de recteur de l'Université de Sudbury et du Collège du Sacré-Cœur, qu'il occupait depuis son arrivée à Sudbury. Le cumul des fonctions posant évidemment des problèmes, il fut remplacé à la tête de l'Université de Sudbury, le 7 août 1960, par le père Oscar Boily; toutefois, comme celui-ci ne pouvait entrer en fonction avant trois ou quatre mois, le père Guillaume

⁹⁹ « L'Université Laurentienne de Sudbury », *op. cit.*, p. 122-123 = « Les textes valent moins que les hommes aujourd'hui » : L'Université Laurentienne », 4^e partie, *op. cit.*

¹⁰⁰ « Le statut de l'Université de Sudbury dans la fédération appelée l'Université Laurentienne de Sudbury », p. 2-3, 5 : l'Université de Sudbury « ne sacrifie aucune des prérogatives exercées jusqu'ici; au contraire, elle exerce plus d'influence. On finance ses cours de langue française et de langue anglaise; elle domine le Sénat et par son président, elle dirige l'orientation de la nouvelle fédération ».

Belcourt, vice-recteur de l'Université de Sudbury, assura l'intérim, ce qui fit de lui un témoin privilégié et un acteur de la mise en place de la fédération laurentienne et, en particulier, des négociations qu'il restait à mener, après la création de l'Université Laurentienne, entre celle-ci et l'Université de Sudbury, afin de préciser les termes de leur collaboration. Belcourt donne, dans ses mémoires, une description assez inattendue du contexte de ces négociations et, en particulier, de l'attitude du père Bouvier. Il nous apprend en effet que non seulement l'ACFEO mais aussi l'élite d'affaires francophone de Sudbury (il nomme Robert Campeau et J. A. Lapalme) s'opposaient encore à la fédération laurentienne. En outre, l'Ordre de Jacques Cartier, en ce mois d'août 1960, menait en coulisses une campagne intense et agressive dans tout le Canada français pour faire échouer le projet d'affiliation de l'Université de Sudbury à la Laurentienne. Belcourt nous montre un Bouvier très intimidé par ces adversaires et de plus en plus convaincu que la loi de l'Université Laurentienne n'offre pas assez de garanties pour la langue française. Bouvier avait l'intention de demander que le Collège Lalemant ait une forte structure française et qu'au sein de l'Université Laurentienne la Faculté des Arts et des Sciences soit « à saveur française » et dirigée par les Jésuites – deux projets qui, de l'avis de Belcourt, étaient condamnés à l'avance puisque, d'une part, le Collège Lalemant, catholique et donc non subventionné, n'était pas viable, et que, d'autre part, les partenaires protestants de la Laurentienne n'accepteraient jamais une Faculté des Arts et des Sciences contrôlée par les Jésuites¹⁰¹. Belcourt, en constante communication avec son Provincial et l'évêque Carter, était pour sa part

¹⁰¹ Guillaume Belcourt, *Mes souvenirs, 1899-1988*, op. cit., p. 224.

convaincu que la loi de l'Université Laurentienne apportait des garanties suffisantes pour le français; il dit aussi disposer de l'appui ferme des Jésuites sudburois. Lui-même ancien militant de l'Ordre de Jacques Cartier, il se dépeint dans ses mémoires comme peu impressionné par ses adversaires et résolu à réaliser la fédération telle que prévue par la loi d'incorporation de la Laurentienne. Il nous montre Bouvier en train de manœuvrer pour torpiller l'accord de fédération, à un point tel que, dans une lettre datée du 16 août, le Provincial dut intervenir pour le rappeler à l'ordre, lui signalant qu'il n'est plus recteur de l'Université de Sudbury et qu'il ne lui appartient plus de préparer la demande officielle de fédération de celle-ci¹⁰². Selon cette lettre, Bouvier cherchait à inclure dans l'accord de fédération un certain article 8 qui précise qu'au cas où l'Université Laurentienne choisirait de discontinuer les cours antérieurement offerts par l'Université de Sudbury, celle-ci pourrait en prendre la charge et recevrait des compensations financières de la Laurentienne¹⁰³. Contre cela, le Provincial demandait à Bouvier d'« accepter loyalement la charte de l'Université Laurentienne » et de travailler à faire accepter le projet de fédération tel qu'il allait être soumis.

Ce qui fut fait. Le 10 septembre 1960, l'accord de fédération entre l'Université Laurentienne et l'Université de Sudbury était signé et les cours commençaient neuf jours plus tard. L'Université de Sudbury devenait le collège catholique de la fédération; quant au Collège Lalemant, il tombait dans les limbes. L'accord de fédération précise, sans plus, que les programmes qui étaient déjà en place auparavant à l'Université de Sudbury, ainsi

¹⁰² Lettre reproduite dans *ibid.*, p. 231.

¹⁰³ « Draft – Federation Agreement », p. 2-3 (Archives de l'Université de Sudbury, Fonds Émile-Bouvier, DA2/80(8)1-).

que le système d'enseignement bilingue qui y existait, seraient maintenus à la Laurentienne¹⁰⁴. Selon le père Belcourt, cette précision concernant le bilinguisme apportait des garanties supplémentaires à celles déjà offertes par l'article 4a de la loi de l'Université Laurentienne pour le maintien des programmes francophones¹⁰⁵.

Au total, en dépit de la manœuvre retorse de février par laquelle l'Église Unie avait fait perdre aux Jésuites le contrôle du Collège universitaire, les choses semblaient s'être assez bien déroulées pour l'équipe de Bouvier. Sur le plan financier, la vente d'équipements (bibliothèque, laboratoires, etc.) à la Laurentienne permettait à l'Université de Sudbury d'éponger les déficits accumulés depuis sa création. Mais surtout, en dépit des récriminations de l'ACFEO, le demi-échec des négociations n'avait pas fait perdre la face aux Jésuites, éventualité très redoutée¹⁰⁶. Ils

¹⁰⁴ Federation Agreement between Laurentian University of Sudbury and the University of Sudbury, 10 septembre 1960, articles 3 et 4 : « *Laurentian University agrees to continue all faculties, schools, institutes, departments and chairs now established in Sudbury University except those in Theology and Philosophy in accordance with the provisions of the Act of Incorporation of Laurentian University. Laurentian University agrees that in continuing the faculties, schools, institutes, departments and chairs now established in Sudbury University, it will do so upon the basis of the Act of Incorporation of Laurentian University by virtue of which Laurentian University is a bi-lingual, non-denominational university and it will continue the system of bi-lingual instruction in the respective faculties, schools, institutes, departments and chairs heretofore followed in Sudbury University* ».

¹⁰⁵ Lettres de Guillaume Belcourt à Pierre Vigeant, journaliste au *Devoir*, et à Camille L'Heureux du *Droit* d'Ottawa, datées toutes deux du 18 septembre 1960 (Archives de l'Université de Sudbury, Fonds Émile-Bouvier, DA2/80(8)1-).

¹⁰⁶ Il faut reconnaître, écrivait le Provincial au Général de la Compagnie de Jésus, qu'un recul de l'Université de Sudbury, une fois celle-ci engagée dans les négociations en vue de la fédération universitaire, « marquerait une grave perte de face pour l'Église et surtout pour

pouvaient faire légitimement valoir que sans eux, il eût été improbable que l'université qui allait de toute façon s'implanter à Sudbury ait jamais offert des programmes en français; le seul représentant crédible des francophones, dans cette affaire, avait été la Compagnie de Jésus. Et les Jésuites étaient en droit d'espérer garder *de facto* et pendant longtemps une certaine mainmise sur la Laurentienne.

Mais ce dernier espoir ne s'est pas avéré. À la fin de septembre 1961, le Provincial demandait au père Bouvier de démissionner dans les quarante-huit heures comme recteur de la Laurentienne. Les motifs de cette démission, longtemps demeurés secrets, ont été dévoilés par l'historien sudburois Matt Bray dans un texte récent¹⁰⁷ : un conflit personnel antérieur entre Bouvier et le père Yves Ferland, doyen de la Faculté des Arts et des Sciences, avait amené Bouvier à congédier ce dernier en juin 1961, ce qui parut arbitraire et injuste à de nombreux étudiants et professeurs. Malgré les efforts du Provincial Richard pour régler le litige de manière informelle, Bouvier demeurait intraitable, de sorte que l'Association canadienne des professeurs d'université fut saisie du cas. Par suite, le Provincial dut exiger la démission du père Bouvier à cause de son comportement injuste et autoritaire.

Cette démission fut, de l'avis du principal intéressé, une erreur puisqu'elle a signifié la perte du contrôle *de facto* du Collège universitaire par les Jésuites. Selon Bouvier, après son départ il y a eu une entente tacite chez les administrateurs de la Laurentienne selon laquelle plus

la Compagnie » (lettre de Jean-d'Auteuil Richard à J.-B. Janssens, début d'octobre 1959).

¹⁰⁷ Matt Bray, « La gouvernance universitaire », dans Matt Bray (dir.), *L'Université Laurentienne : une histoire*, op. cit., p. 37-38.

jamais un Jésuite ne deviendrait recteur de l'université¹⁰⁸. De sorte que la consolidation de la position du français que lui-même entendait opérer par des mesures administratives ne s'est pas réalisée d'emblée.

Nous avons rendu un compte assez détaillé des événements ayant donné naissance à l'Université Laurentienne parce qu'ils ont déterminé une réorientation durable, et qui ira s'accroissant, de l'action des Jésuites auprès de la population de langue française de la région de Sudbury. Alors qu'au départ les Jésuites étaient le principal soutien de cette population, leur entrée dans l'aventure universitaire les mit aux prises avec les forces de laïcité de la société ontarienne anglophone, qui les ont contraints peu à peu au compromis de l'Université Laurentienne. L'Université de Sudbury, qui se voulait au départ une université catholique française, a perdu beaucoup de son lustre, devenant en définitive un collège catholique bilingue fédéré à une université bilingue et non confessionnelle.

Les documents que nous avons consultés montrent clairement une préoccupation constante et sincère, de la part de tous les Jésuites ayant pris part à ces événements, pour maintenir leur tradition de défense de la culture de langue française. Y sont-ils parvenus? Aujourd'hui encore, les avis sont partagés et pas toujours nuancés. C'est que les décisions prises au gré de négociations épineuses et plus risquées qu'il n'y semblait d'abord ont eu notamment pour effet de provoquer certaines ruptures – d'abord avec d'importants segments de la population franco-ontarienne (en dépit d'une réconciliation de façade avec l'ACFEO), mais aussi au sein même de la communauté

¹⁰⁸ « Histoire de l'Université de Sudbury, 1^{re} partie : 1913 à 1960 », *op. cit.*, p. 14-15.

jésuite sudburoise – qui vont être mal surmontées et iront parfois en s’aggravant. Ce sont ces effets que nous évoquerons maintenant.

Une réorientation contestée

Dès leur entrée dans la fédération laurentienne, à partir de 1960, les Jésuites de l’Université de Sudbury ont pris au sérieux leur engagement en faveur du bilinguisme – et donc pour le maintien du français – tant dans les programmes d’enseignement que du côté de l’administration et du personnel, et ce, malgré le fait que la population étudiante anglophone ait vite prédominé largement, au Collège universitaire aussi bien qu’en leurs murs. Bon an mal an, ils ont maintenu des programmes francophones complets en sciences religieuses et en philosophie¹⁰⁹. En 1975, sous la direction du père Laurent Larouche, ils créent un nouveau programme entièrement francophone en folklore, poursuivant et consolidant ainsi le travail entrepris depuis près de trente ans par le père Germain Lemieux¹¹⁰. Cette même année est aussi celle de la création d’un programme anglophone en études amérindiennes : par là, l’Université de Sudbury devenait la première université au Canada, et l’une des seules encore à ce jour, à pouvoir s’enorgueillir de son caractère triculturel.

Dans les années suivant son entrée dans la fédération laurentienne, l’Université de Sudbury connaît d’importants ennuis financiers qui viennent en bonne partie du demi-échec de la campagne de souscription lancée en 1963 pour la construction de nouveaux bâtiments¹¹¹. Le

¹⁰⁹ *L’Avenir de l’Université de Sudbury : rapport du Conseil d’administration*, janvier 1983, p. 13-14, 59-61.

¹¹⁰ De ce programme naîtra le Département de folklore en 1981.

¹¹¹ Ceux-là même qui, aujourd’hui, se dressent sur une colline du

père Lucien Matte, nouveau recteur de l'Université de Sudbury, ne pouvant compter sur les subsides provinciaux pour la construction de bâtiments destinés à une université catholique, sollicita les milieux d'affaires et la population catholiques. Il espérait de la part des paroisses une contribution de 600 000 \$, mais n'obtint que la moitié de cette somme¹¹². On peut voir là, entre autres choses, un signe bien tangible de la distance qui se créait en ces années entre les Jésuites et une partie importante de la population de langue française du nord de l'Ontario. De plus, comme condition de sa participation à la campagne, le clergé anglophone demandait la garantie que l'Université de Sudbury n'aille pas se mettre au seul service des francophones comme cela avait été le cas du Collège du Sacré-Cœur. C'est pourquoi, en septembre 1963, fut signée par le recteur Matte, le Provincial d'Auteuil Richard et l'évêque Carter une déclaration solennelle assurant que l'université « est engagée à offrir à ses étudiants de langue anglaise, tout comme à ceux de langue française, des cours à la hauteur, dans ces langues, en autant que les inscriptions le justifieront », et qu'elle « verra à ce que ces cours soient donnés par un personnel compétent dans les deux langues¹¹³ ». Cette déclaration, et la nomination au Conseil des régents de l'Université de Sudbury de M^{gr} Adams, curé de la paroisse catholique Christ the King, rassura les anglophones et cette dernière paroisse accepta de contribuer à la souscription¹¹⁴.

campus de l'Université Laurentienne.

¹¹² André Girouard, *La Fermeture du Collège du Sacré-Cœur de Sudbury (1967)*, Sudbury, Institut franco-ontarien, 1998, p. 6. Il s'agit d'une conférence présentée d'abord en octobre 1967, aux lendemains de la fermeture du Collège du Sacré-Cœur.

¹¹³ « Déclaration de principe – A Statement of Policy », Université de Sudbury, 18 septembre 1963.

¹¹⁴ Information contenue dans un album photographique sur l'histoire

Aux yeux de plusieurs, la réorientation multiculturelle de l'Université de Sudbury équivalait à une dilution de l'action historique des Jésuites auprès de la communauté franco-ontarienne. Cette impression s'est sans doute aggravée lorsqu'en 1965, au moment où, la baisse soudaine et très prononcée de leurs effectifs rendent de plus en plus pressante une redistribution de leurs activités¹¹⁵, les Jésuites remirent la paroisse Ste-Anne-des-Pins au clergé séculier. Mais cela pouvait toujours aller, le maintien de paroisses n'étant pas, de toute façon, une priorité dans la mission des Jésuites. Bien plus grave, toutefois, et fort controversée fut leur décision de fermer le Collège du Sacré-Cœur en juin 1967. Des problèmes financiers chroniques, la baisse des effectifs estudiantins, le manque de relève jésuite, l'intérêt déclinant pour le « cours classique » en cette époque de modernisation de l'éducation, la perspective prochaine d'un financement public des écoles secondaires par le gouvernement ontarien sont autant de facteurs qui expliquent cette fermeture. Mais surtout, la situation financière de l'Université de Sudbury a contraint les Jésuites à choisir entre le maintien de celle-ci et celui du Collège¹¹⁶. Après de multiples tentatives pour sauver le Collège, c'est finalement l'Université de Sudbury qui l'emporta; le 11 janvier 1967, le Provincial Guy Fortier écrivait au Général, le père Pedro Arrupe :

Le Collège du Sacré-Cœur n'est plus l'institution qu'il était, il ne remplit plus la fonction qu'il remplissait, il n'occupe plus la place unique d'autrefois, son prestige a baissé, le nombre des élèves diminue tandis que le déficit augmente [...]. La solution

des Jésuites à Sudbury, commenté par le père André Girouard (Archives de la Villa Loyola).

¹¹⁵ Voir Jean Hamelin, *op. cit.*, p. 319.

¹¹⁶ André Girouard, s.j., *La Fermeture du Collège du Sacré-Cœur de Sudbury (1967)*, *op. cit.*, p. 10-11.

pour le collège et pour l'université, c'est de mettre en vente la propriété du collège au prix réel en vue de sauver l'université qui est prioritaire, parce que plus universelle¹¹⁷.

Les derniers mots de ce passage montrent que parmi les motifs ayant orienté le choix des Jésuites, l'idéal biculturel mis en place au moment de la création de l'Université Laurentienne a joué un rôle majeur.

La fermeture du Collège du Sacré-Cœur survint au moment où l'enseignement secondaire public en français n'était pas encore mis en place ni même garanti (il le sera quelques mois plus tard); aussi les étudiants du Collège qui n'étaient pas finissants en 1967 durent-ils aller terminer leur secondaire soit au Collège Notre-Dame de Sudbury (un collège privé pour filles), soit dans des écoles anglophones. À Sudbury, l'école Macdonald-Cartier, qui fut la première école secondaire publique francophone de la province, n'ouvrira qu'en 1969; pendant quelques années, donc, plusieurs garçons franco-sudburois furent privés de toute possibilité d'étudier en français au niveau secondaire. Ces circonstances ont suscité une amertume durable chez ceux qui en firent directement les frais. L'écrivain Gaston Tremblay, l'un de ceux qui, à la fermeture du Collège, durent aller terminer leur secondaire dans une école de langue anglaise, a fortement exprimé son dépit et celui d'une partie de sa génération :

Nous reprochions amèrement aux Jésuites d'avoir fermé le Collège Sacré-Cœur, notre Alma mater, pour ouvrir une université catholique et bilingue. Nous possédions la meilleure école secondaire du nord de l'Ontario et sa charte lui permettait de décerner des diplômes universitaires. Tout était déjà en place

¹¹⁷ Cette lettre est citée dans un texte inédit d'André Girouard, *Le 30 juin 1967, le Collège du Sacré-Cœur fermait ses portes*, Sudbury, 1997, p. 36. Nous citons ce texte d'après un ouvrage lui aussi inédit de Gaston Tremblay, *La Littérature du vacuum : la genèse de la littérature franco-ontarienne*, p. 83.

et du point de vue francophone il n'était pas nécessaire de s'allier avec qui que ce soit. Au lieu de continuer leur œuvre francophone, les Jésuites ont troqué notre patrimoine pour une part doublement minoritaire dans l'Université de Sudbury. Aujourd'hui, les francophones sont minoritaires dans le collège catholique de l'Université de Sudbury et sur le campus de l'Université Laurentienne. Nous ne faisons plus confiance, et avec raison, aux institutions confessionnelles, car ces gens nous avaient prouvé que la première loyauté était catholique et romaine. Chez eux, en cas de conflit, le fait francophone passait en deuxième place¹¹⁸.

L'abandon du Collège et de la paroisse Ste-Anne n'a certes pas signifié la fin de toute action des Jésuites auprès de la population francophone : le Centre des jeunes, par exemple, a continué son œuvre encore longtemps. On songe aussi à la défense des francophones par le père Hector-L. Bertrand en tant que directeur de l'hebdomadaire sudburois *Le Voyageur* à partir de 1975 (il y travaillera jusqu'en 1988); le père André Girouard lui succédera à ce poste de 1985 à 1996¹¹⁹. Signalons encore la mise sur pied par le père Marcel Dagenais de la Librairie du Nouvel-Ontario, qui a existé de 1970 à 1976. Toutefois, l'activité des Jésuites, à partir des années 1960, s'est concentrée surtout à l'Université de Sudbury et l'Université Laurentienne.

¹¹⁸ Gaston Tremblay, *Prendre la parole : le journal de bord du Grand CANO*, Ottawa, Le Nordir, 1995, p. 237. C'est probablement pour répondre à de tels reproches que le père André Girouard a rédigé les textes mentionnés dans les deux notes précédentes; c'est ce que laisse deviner un entretien inédit avec Sheila Lacourcière, qui nous en a procuré une transcription (« Interview avec André Girouard, s.j., le 18 octobre 1996 »).

¹¹⁹ André Girouard, « De *L'Ami du peuple* au *Voyageur* : tout un voyage », Archives de la Villa Loyola, Sudbury. Ce texte fait partie d'une série de brèves esquisses dans lesquelles, à la fin de sa vie, le père Girouard s'est efforcé de faire un survol de l'histoire des Jésuites à Sudbury.

Les décisions et les engagements pris par les dirigeants jésuites relativement au Collège du Sacré-Cœur et à l'université n'ont pas mécontenté seulement des segments de la population franco-ontarienne : dans leurs propres rangs, les Jésuites sudburois furent divisés (comme cela avait été le cas déjà en 1957 avec l'ouverture de l'Université de Sudbury aux anglophones) entre, d'une part, les tenants d'une défense stricte des Franco-Ontariens au nom de l'héritage historique et de la vocation propre des Jésuites de la province du Canada français, et, d'autre part, les tenants de compromis pragmatiques, lesquels entraînaient la reformulation subséquente de la mission jésuite selon de nouveaux principes multiculturels. Ces diverses tendances ont coexisté chez les Jésuites, non sans créer des tensions sans doute, mais le plus souvent dans la tolérance mutuelle. Un texte du père Simon Davis à l'intention des membres de sa communauté énonce clairement ce qu'ont été désormais les cadres du travail pour la défense de la culture franco-ontarienne à Sudbury. Ce texte daté de novembre 1976 suit de peu la victoire électorale du Parti Québécois qui, même en Ontario, suscitait un sentiment de fierté nationaliste.

Jésuites, écrit-il, nous sommes de par nos origines d'abord de tradition et de culture francophones. Nous sommes donc plus sensibles aux droits et besoins de la communauté francophone nord-ontarienne. C'est naturel. Et parce que nous sommes tels, la francophonie nord-ontarienne et universitaire en particulier attend de nous un appui effectif et même affectif. Il y a une solidarité profonde entre la francophonie nord-ontarienne et la communauté des Jésuites qui se fonde sur la même tradition culturelle, linguistique et historique, que nous devons reconnaître¹²⁰.

¹²⁰ Simon Davis, s.j., « La communauté face au bilinguisme », 26 novembre 1976, p. 3-4 (Archives de la Villa Loyola).

Mais cela, poursuit-il, n'empêche pas que l'engagement premier des Jésuites soit d'abord d'ordre religieux et doive transcender les clivages culturels. Il distingue alors deux contextes institutionnels différents pour le travail des Jésuites : l'Université Laurentienne et l'Université de Sudbury. À l'Université Laurentienne, dit-il, il faut veiller au respect du bilinguisme et « prendre les initiatives pour établir des programmes qui donnent une éducation vraiment universitaire et qui préparent les étudiants francophones à être au service de la communauté franco-ontarienne et à travers elle au service de la communauté humaine¹²¹ ». Mais il en va différemment dans le contexte de l'Université de Sudbury. Il importe, précise-t-il, de ne pas absolutiser la langue ou la culture, surtout considérant le facteur politique récent au Québec.

Ce qui nous est demandé est un dépassement du bilinguisme tout en l'incorporant comme modalité de notre service et non comme objectif de notre service. [...] Que le bilinguisme soit un problème, je le veux bien, que nous nous efforcions d'apporter une solution, je l'accepte. Que le bilinguisme soit une préoccupation de tous, le contexte l'exige. Que le bilinguisme devienne condition de notre apostolat, le but de notre engagement ici, c'est, je le crois, fausser le sens de notre vocation. Et ceci en dépit des raisons et des contingences historiques qui expliquent la présence des jésuites francophones dans le Nord-Ontario¹²².

Cette compréhension des choses, manifestement partagée par d'autres Jésuites, réduit les luttes pour la défense du français à des initiatives individuelles de Jésuites œuvrant au sein de l'Université Laurentienne; de la part de l'Université de Sudbury elle-même et de ses dirigeants, on ne doit pas attendre davantage que la fidélité aux engagements formels pris en 1960 et 1963.

¹²¹ *Ibid.*, p. 5.

¹²² *Ibid.*, p. 6-9.

Les Jésuites ont joué un rôle essentiel comme bâtisseurs de l'Université Laurentienne. Au début du Collège universitaire, dix-huit Jésuites y enseignaient (ce nombre était réduit à huit en 1970, à quatre en 1980¹²³; le dernier enseignant jésuite fut le père Fernand Dorais, qui prit sa retraite en 1993). D'autres Jésuites travaillèrent dans l'administration, soit comme vice-recteurs (Laurent Larouche en 1974 et 1975, Chrysologue Allaire de 1976 à 1978), comme directeur de la bibliothèque (Paul-Émile Filion, 1960-1970), ou à la direction de divers départements. L'ACFEO, qui se méfiait du bilinguisme de façade dans les premières années de la Laurentienne, tint à ce que la nouvelle École normale naisse non pas de celle-ci, mais de la charte universitaire de l'Université de Sudbury; fondée en 1963, elle demeurera rattachée à l'Université de Sudbury jusqu'en 1974 et son directeur, pendant tout ce temps, fut le Jésuite Jacques Martineau¹²⁴.

Le grand défi pour les Jésuites et pour tous les francophones de la Laurentienne était d'y assurer le bilinguisme et donc une place importante au français alors qu'au départ, cela n'était balisé par aucune réglementation¹²⁵. Voici comment un rapport soumis à la Commission

¹²³ André Girouard, « L'Université Laurentienne dans ses débuts! », Archives de la Villa Loyola. Ce texte fait partie de la série d'esquisses mentionnée, voir note 119.

¹²⁴ Voir Pierre A. Riopel, « La fondation de l'École normale de Sudbury (1957-1963) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 33 (2008), p. 95-132.

¹²⁵ André Girouard, « L'Université Laurentienne dans ses débuts! ». L'Université de Sudbury s'était même permis de rappeler à l'ordre l'Université Laurentienne sur ce point quelques jours avant d'entrer dans la fédération; en effet, le 3 septembre 1960, elle signalait que le trésorier de l'Université Laurentienne devrait être bilingue, ainsi que le directeur de la bibliothèque, et que le comité de publicité devrait annoncer dans les journaux locaux francophones (*Rapports des consultations de l'Université de Sudbury* [26 mars 1959-février 1967], p. [62], Archives de la Villa Loyola).

Laurendeau-Dunton par l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario (ADELFNO) résumait la situation pitoyable des cours en français à l'Université Laurentienne en 1965 :

Les cours de philosophie, de religion, d'histoire et de littérature existent dans les deux langues; en économie, en psychologie et en sciences, il y en a quelques-uns, surtout des cours d'introduction, mais peu de cours de spécialisation sont donnés en français. La géologie, la géographie et la sociologie ne sont donnés qu'en anglais¹²⁶.

Le père André Girouard, qui s'était opposé à l'entrée de l'Université de Sudbury dans la fédération laurentienne¹²⁷, n'a pas mis longtemps à comprendre que garantir et accroître la place du français dans la nouvelle université requerrait une lutte acharnée, dans laquelle il a joué un rôle de premier plan. « Il aura fallu pratiquement quarante ans, écrira-t-il dans ses dernières années, pour que progressivement fut reconnue dans la structure de l'université, aussi bien que dans les faits, l'existence de la section francophone¹²⁸ », avec la création en l'an 2000 d'un poste de vice-recteur francophone; pour en arriver là, il fallut passer par la création de multiples comités du

¹²⁶ *Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme par l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario*, [1965], § 220. Ce mémoire d'une grande qualité fut présenté à la Commission par Gaétan Gervais, qui nous a précisé toutefois qu'André Girouard en fut le principal maître d'œuvre. Girouard était l'instigateur de l'ADELFNO, fondée en 1963, qui réunissait une fois l'an des étudiants des écoles secondaires du nord de l'Ontario et se donnait pour but « d'appuyer les démarches populaires en faveur des écoles françaises » (André Girouard, « L'Université Laurentienne dans ses débuts! », *op. cit.*).

¹²⁷ Il s'agissait d'« un lâchage », aurait-il déclaré lors de la consulte du 21 février 1960, selon les notes prises par le père Bouvier (Fonds Émile-Bouvier, DA2/0(14)1-; voir le cinquième des feuillets placés au début de la liasse).

¹²⁸ *Ibid.*

bilinguisme et comités du français, jusqu'à la mise sur pied, arrachée de haute lutte, d'un Conseil de l'enseignement en français dont Girouard, en 1979, fut nommé directeur. De ce Conseil, toutefois, il ne parvint pas à faire naître, comme il le souhaitait, une Faculté française¹²⁹.

Les Jésuites de la Laurentienne ont joué un autre rôle important, cette fois auprès des étudiants francophones. Les Gilles Garand¹³⁰ et André Girouard ont reconduit à la Laurentienne la tradition théâtrale et artistique mise en place par les Jésuites¹³¹, tradition qui s'est renouvelée sous l'impulsion du père Fernand Dorais, arrivé à Sudbury en 1969. Dorais a participé à la fondation, dans les quelques années qui ont suivi, d'institutions culturelles qui ont formé le socle de ce qu'est aujourd'hui la culture francophone nord-ontarienne : la Coopérative des artistes du Nouvel-Ontario, le Théâtre du Nouvel-Ontario, la

¹²⁹ Sur l'histoire des luttes pour le français au sein de l'Université Laurentienne, voir Donald Dennie, *Historique du bilinguisme à l'Université Laurentienne, 1960 à 1985*, Université Laurentienne, 1986; Donald Dennie, « Historique du bilinguisme à l'Université Laurentienne (Le Rapport Dennie) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, 1985, p. 115-118; Guy Gaudreau, « Enseignement en français et bilinguisme à la Laurentienne », dans Matt Bray (dir.), *L'Université Laurentienne : une histoire, op. cit.*, p. 214-262 (ce dernier texte évoque à plusieurs reprises l'action d'André Girouard).

¹³⁰ Sur la contribution du père Gilles Garand au théâtre sudburois, voir Michel Rodrigue, « 1970-1975 – Une nouvelle vision : la création collective », dans Guy Gaudreau (dir.), *Le Théâtre du Nouvel-Ontario – 20 ans*, Sudbury, Éditions TNO, 1991, p. 22.

¹³¹ Parlant de l'effervescence culturelle des années 1970 à Sudbury, Gaétan Gervais est d'avis « qu'elle s'inscrit dans la suite des activités qui se déroulaient autrefois dans la Salle Sainte-Anne, au Collège du Sacré-Cœur, au Centre des jeunes [...]. Qu'il s'agisse de théâtre, d'édition, de musique, de création artistique, toutes ces activités font partie d'une tradition. Renouvelée oui, révolutionnaire non » (« La stratégie de développement institutionnel de l'élite canadienne-française de Sudbury ou le triomphe de la continuité » [voir note 7], p. 84).

maison d'édition Prise de parole, la Nuit sur l'étang, la Galerie du Nouvel-Ontario et la salle de spectacle La Slague. Il a su inspirer toute une génération de jeunes créateurs qui, aujourd'hui encore, lui vouent une sonore vénération¹³². À la même époque, son collègue Girouard mit sur pied à la Laurentienne pendant quelques années la Maison française, un organisme qui regroupait dans un lieu précis diverses activités culturelles; cette Maison était conçue à l'origine comme un foyer francophone où même les étudiants de langue anglaise auraient l'occasion de parfaire leur connaissance de la culture française; par la suite, et grâce à la présence d'un animateur, elle devint un lieu de coordination culturelle et de fermentation des idées¹³³. Girouard souhaitait qu'un édifice soit construit pour abriter cette Maison française, mais une fois de plus cette idée se heurta au refus des autorités de l'Université Laurentienne.

Derrière cette idée, il y avait clairement une volonté de recréer à l'Université Laurentienne quelque chose d'analogue à ce qu'avait été le Collège du Sacré-Cœur : un lieu à la fois de ressourcement et de rayonnement pour les jeunes Franco-Ontariens. Girouard qualifera un jour

¹³² Le père Dorais a raconté son parcours dans l'introduction de son recueil d'essais *Témoins d'errances en Ontario français : réflexions venues de l'amer*, Ottawa, Le Nordir, 1990, p. 13-30. Sur son action et son œuvre, voir Gratien Allaire et Michel Giroux (dir.), *Fernand Dorais et le Nouvel-Ontario : réflexions sur l'œuvre et sur l'influence d'un provocateur franco-ontarien*, Actes du colloque tenu à Sudbury les 25 et 26 novembre 2004, Sudbury, Institut franco-ontarien, 2008.

¹³³ Voir Guy Gaudreau, « Enseignement en français et bilinguisme à la Laurentienne », *op. cit.*, 1^{re} partie. Voir aussi « L'U. de Sudbury crée la Maison française », *Le Voyageur*, vol. 3, n° 19, 12 octobre 1970, p. 5-6; « La maison française », *Réaction* (journal des étudiants francophones de l'Université Laurentienne), vol. 3, n° 1, septembre 1973, p. 11

l'idée du Collège de « marque de génie¹³⁴ ». Quant à Dorais, il était d'avis que le Collège avait signifié pour la population :

un lieu de cohérence intrinsèque au fait franco-ontarien. [...] On a ouvert un espace à cent pour cent francophone [...] où on vivait, on se sentait, on respirait francophone. Les gens se sont connus et ont créé un réseau de professionnels, une élite. Je ne vois absolument pas qu'un fait ethnique puisse survivre [...] sans une élite. On a créé une élite professionnelle terriblement riche et qui se connaissait de longue date, un réseau de compétences, d'intégration, d'identification¹³⁵.

C'est avec ces réminiscences en tête, et au vu des difficultés considérables qu'éprouvaient les francophones, à la Laurentienne et même à l'Université de Sudbury, à se maintenir et à progresser dans les cadres d'un bilinguisme institutionnel de plus en plus honni¹³⁶, qu'à bout de patience, Girouard et Dorais en vinrent, dans les années 1970, à revendiquer d'abord une Faculté regroupant tous les programmes en français au sein de l'Université Laurentienne, puis, à partir de 1980, une université distincte et entièrement française¹³⁷.

Ils n'étaient certes pas les instigateurs de ces idées, mais ils pouvaient les promouvoir au nom de la justice. Au Canada français, l'Église catholique, au cours des années

¹³⁴ « Histoire des Jésuites en Ontario », suite d'émissions radiophoniques dans la série « Au fil du temps » (recherche par Robert Toupin, s.j., et Gaétan Gervais; réalisation par Michel Morin), 10^e épisode diffusé le 30 août 1990. Document sonore consulté aux archives de la station CBON-FM, Société Radio-Canada, Sudbury.

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ Voir notamment Fernand Dorais, *Entre Montréal... et Sudbury : pré-textes pour une francophonie ontarienne*, Sudbury, Prise de parole, 1984, p. 35-50.

¹³⁷ Voir Fernand Dorais, « Réflexions critiques sur le "Rapport final" », *Réaction*, vol. 3, n° 1, septembre 1973, p. 14-22; « Un francophone encombrant, le P. André Girouard », *Nouvelles de la province du Canada français*, vol. 59, n° 3, mai-juin 1980, p. 82-84.

1960 et 1970, avait mis au rancart la vieille idéologie clérico-nationaliste et profondément remanié son discours social; s'inspirant des vues nouvelles en éthique sociale des papes Jean XXIII et Paul VI, elle s'orientait désormais vers un discours de gauche. Au Québec, les évêques, sans appuyer formellement le mouvement souverainiste, le déclaraient légitime, à certaines conditions relatives au droit des minorités et à la justice sociale¹³⁸. Dans les faits, plusieurs des ténors de l'Église québécoise voyaient d'un bon œil ce mouvement, dans la mesure où les positions sociales du Parti Québécois, qui s'attiraient les sympathies même des syndicats, leur permettaient de l'associer à leurs propres idées sociales. C'était le cas en particulier de nombre de Jésuites francophones : certaines des voix souverainistes les plus importantes, gravitant par exemple autour de la revue *L'Action nationale*, provenaient de leurs rangs. Leur revue la plus influente, *Relations*, affichait ouvertement des positions à la fois souverainistes et de gauche¹³⁹. Il faut savoir par ailleurs que la Compagnie de Jésus, sous la direction du père général Pedro Arrupe, avait réorienté radicalement dans les années 1960 sa mission vers la justice sociale. Dans ce contexte, la lutte des Jésuites sudburois en faveur des Franco-Ontariens rencontrait auprès de plusieurs de leurs confrères du Québec une oreille attentive et sympathique, comme en témoigne l'article, paru dans les *Nouvelles de la province du Canada français*, sur les revendications d'André Girouard en faveur d'une université française¹⁴⁰. Ce der-

¹³⁸ Gregory Baum, *The Church in Quebec*, Ottawa, Novalis, 1991, chapitre 7.

¹³⁹ Voir Jean-Paul Rouleau, s.j., « Le discours nationaliste dans une revue jésuite. Fonctionnement du rapport de la religion au politique », *Social Compass*, vol. 31, n° 4, 1984, p. 351-363.

¹⁴⁰ Voir note 137.

nier, comme bien d'autres Franco-Ontariens, éprouvait sans doute un mélange d'inquiétude et de sympathie envers le mouvement souverainiste québécois : dans un colloque qu'il avait organisé en 1978 sur l'avenir de la francophonie ontarienne et auquel des ministres importants du gouvernement québécois (Gérald Godin, Camille Laurin) avaient pris part, il déclarait : « Le Québec nous présente l'exemple d'une collectivité qui veut s'affirmer. Et à l'image de cette collectivité, nous devons, nous aussi, apprendre à nous affirmer¹⁴¹ ». Quant à Dorais, ce véhément discoureur, il décrivait l'œuvre historique des Jésuites sudburois comme une œuvre de justice : « Les Jésuites venus en Ontario [...] s'étaient depuis toujours mis au service des démunis, ou des plus menacés d'extinction : les Franco-Ontariens (tels étaient leurs "pauvres" à eux en termes religieux)¹⁴² ».

Nul doute que ce militantisme était source d'une tension bénéfique chez les Jésuites sudburois et qu'il les incitait à une vigilance accrue quant au maintien du français dans leur université à eux. Mais en venir à réclamer une université de langue française, c'était, à bien des égards, constater l'échec du bilinguisme institutionnel qu'ils pratiquaient et désavouer les engagements pris par les prédécesseurs au début des années 1960. Cette contradiction fut étalée sur la place publique en 1989. Au mois de juin, des professeurs de diverses universités ontariennes créaient la Société des universitaires de langue française de l'Ontario (SULFO), un groupe visant à faire pression sur le gouvernement pour qu'il crée des institutions collégiales et universitaires françaises en

¹⁴¹ *L'Avenir de la francophonie ontarienne*, Sudbury, Institut franco-ontarien (Université Laurentienne), 1981, p. 16.

¹⁴² Fernand Dorais, *Témoins d'errances en Ontario français...*, *op. cit.*, p. 22.

Ontario¹⁴³. Le vice-président de cette organisation était le professeur Jean-Charles Cachon de l'Université Laurentienne; fort d'un mandat de l'ACFO et de plusieurs organisations communautaires, il étudiait depuis plusieurs années les possibilités d'implantation d'un enseignement postsecondaire en français dans le Nord ontarien, ce qui l'amena à promouvoir de manière très combative la cause de l'université française avec ses collègues de la SULFO. Parmi les voies explorées, il y avait celle de tirer profit de la charte donnant pouvoir à l'Université de Sudbury de créer d'autres institutions d'enseignement supérieur pour faire naître une université de langue française; de cette manière, disait le professeur Cachon, les Jésuites couronneraient leur riche histoire en Ontario français¹⁴⁴. Lors de consultations préliminaires, le père provincial Jean-Marie Archambault s'était montré ouvert à cette idée, mais il allait bientôt se rétracter, arguant de problèmes d'ordre juridique¹⁴⁵. Il n'est pas possible ici d'entrer dans le détail des arguments échangés, qu'un article publié en octobre 1989 par Yolande Jimenez, rédactrice en chef du journal étudiant *L'Original déchaîné*, a du reste exposés clairement, malgré son ton partial. Il en ressort que le père Laurent Larouche, alors recteur de l'Université de Sudbury, refusait, après avoir considéré les propositions

¹⁴³ Voir notamment une annonce publiée sur deux pages par ce groupe dans *Le Voyageur*, vol. 23, n° 50 (13 décembre 1989), p. 12-13. Sur les objectifs de la SULFO, voir Jean-Charles Cachon, « Pour y voir clair : Chasse aux sorcières de la SULFO », *L'Original déchaîné*, vol. 4, n° 4, 30 octobre 1990, p. 12.

¹⁴⁴ Lettre de Jean-Charles Cachon et Thérèse Boutin au père provincial Jean-Marie Archambault, 6 décembre 1989 (Archives de Jean-Charles Cachon).

¹⁴⁵ C'est ce qui ressort d'une rencontre de Jean-Charles Cachon et Thérèse Boutin avec le père Archambault à Sudbury en avril 1989, et d'une correspondance subséquente entre ces trois personnes au cours des mois d'avril et de mai (Archives de Jean-Charles Cachon).

de la SULFO, d'engager son institution dans cette démarche car son succès auprès du gouvernement lui paraissait improbable. Ce refus de prendre des risques mécontentait l'auteure de l'article :

[L]es tergiversations du père Larouche ont pour effet de reléguer aux oubliettes la belle tradition de la promotion de la francophonie ontarienne dont se targuent, à juste titre, les Jésuites à Sudbury. Telle était leur mission dans le Nouvel-Ontario au début du siècle. Mais en cette fin de siècle, les Jésuites n'ont plus de mission. Ils partent en abandonnant les francophones à leur sort. Les missionnaires démissionnent¹⁴⁶.

Deux semaines plus tard, le professeur Cachon renchérrissait : il y avait là, disait-il, non seulement démission de la part des Jésuites, mais « trahison historique », « viol de la tradition normale d'un ordre religieux historiquement reconnu pour sa combativité et son rôle de défense des plus faibles¹⁴⁷ ». Le ton très dur de ces propos avait sans doute pour but d'accroître les tensions au sein de la communauté jésuite, de provoquer en son sein une crise dont pourrait résulter le changement d'attitude espéré par la SULFO. Les tensions étaient bien palpables, comme en témoigne le fait que le père Hector-L. Bertrand, dans son journal *Le Voyageur*, publiait cette année-là deux éditoriaux en faveur de l'université française¹⁴⁸; dans le même sens, Fernand Dorais s'en prendra peu après au

¹⁴⁶ Yolande Jimenez, « La SULFO demande à l'Université de Sudbury de créer l'Université franco-ontarienne : les missionnaires démissionnent », *L'Original déchaîné*, vol. 3, n° 3, 25 octobre 1989, p. 1.

¹⁴⁷ Jean-Charles Cachon, « Les Oblats ne font pas mieux que les Jésuites : abandonnés par nos pères », *L'Original déchaîné*, vol. 3, n° 4, 7 novembre 1989, p. 2.

¹⁴⁸ Hector-L. Bertrand, s.j., « Une condition essentielle de notre survivance : une université française publique à Sudbury », *Le Voyageur*, vol. 23, n° 6, 8 février 1989, p. 4; « Nous sommes toujours en faveur d'une université française », *Le Voyageur*, vol. 23, n° 50, 13 décembre 1989, p. 4.

choix du bilinguisme par les autorités de l'Université de Sudbury, « non désavouées semble-t-il par le “provincial” de la Compagnie de Jésus à Montréal¹⁴⁹ ». Mais une manifestation encore plus éloquente de la crise chez les Jésuites est un étrange document publié par *L'Original déchaîné* à la fin de 1989 : il s'agit d'une lettre écrite au vitriol et signée d'un pseudonyme, le nom du martyr jésuite Gabriel Lalemant. Canular peut-être, mais où l'on trouve les accents de la vérité, précise une note éditoriale. La lettre se donne comme écrite par un vieux père jésuite originaire du nord de l'Ontario; elle rappelle deux démissions antérieures des Jésuites, la fermeture du Collège du Sacré-Cœur et le passage de l'Université de Sudbury au bilinguisme; elle s'en prend à « une poignée d'anglificateurs de l'Université de Sudbury » qui agissent en maîtres de cette institution et ne représentent pas la volonté de la majorité de leurs confrères jésuites; sur la question de l'université française, ajoute l'auteur, « ma communauté est profondément déchirée »; et il encourage les jeunes Franco-Ontariens à faire pression sur les autorités jésuites pour qu'elles acceptent de faire ce qui est en leur pouvoir : donner naissance à l'université française¹⁵⁰. Cette lettre qui relaie clairement le discours de la SULFO a peut-être pour auteur « un ou plusieurs membres de l'ordre des Jésuites », suggère Jean-Charles Cachon¹⁵¹.

Avec le départ du père Jacques Monet à la tête de l'Université de Sudbury en 1999, les Jésuites se sont

¹⁴⁹ Fernand Dorais, *Témoins d'errances en Ontario français*, op. cit., p. 22.

¹⁵⁰ « La question de l'université française déchire les Jésuites : trois petits tours et puis s'en vont... », *L'Original déchaîné*, vol. 3, n° 6, 19 décembre 1989, p. 2.

¹⁵¹ Jean-Charles Cachon, « En réponse à “Gabriel Lalemant” : on n'a pas les Jésuites qu'on mérite », *L'Original déchaîné*, vol. 3, n° 10, 27 mars 1990, p. 3.

retirés de l'enseignement; il n'en reste plus qu'une petite poignée rattachée, sur le plan institutionnel, à la Villa Loyola, un centre offrant des services spirituels en anglais et en français appréciés de plusieurs segments de la population. L'existence historique des Jésuites à Sudbury sera bientôt confiée tout entière à la mémoire collective. Depuis mon arrivée à l'Université de Sudbury en 1992, j'ai entendu de la part de plusieurs collègues de mon institution et de la Laurentienne de nombreuses récriminations contre les Jésuites, qui me semblent influencées par la polémique de 1989. Que, dans le feu de l'action, un groupe de pression, mu par la générosité et la conviction de son bon droit, ne s'embarrasse pas de nuances pour provoquer ou pour exprimer sa déception, on peut le comprendre. Mais vingt ans plus tard, et bien que l'université de langue française ne soit toujours pas née et que les Franco-Ontariens continuent de faire les frais du bilinguisme officiel de l'Université Laurentienne et de l'Université de Sudbury, le temps est peut-être venu d'une attitude plus sereine. Les Jésuites de Sudbury n'ont sûrement pas été exempts d'erreurs. Sans doute auraient-ils dû accorder plus d'attention aux mises en garde, venues de leurs propres rangs ou de l'ACFEO, contre les dangers du bilinguisme institutionnel pour le groupe minoritaire franco-ontarien. Peut-être les choix qu'ils ont posés en s'engageant dans l'aventure universitaire péchaient-ils par présomption ou par opportunisme, peut-être ces choix étaient-ils trop destinés à se sortir d'un mauvais pas sur le plan pécuniaire. À la décharge des Jésuites, on peut toutefois invoquer le fait que l'idéologie clérico-nationaliste qui avait soutenu jusque-là leur action devenait de moins en moins crédible et que le discours multiculturaliste qui leur a servi de solution de rechange

émergeait à peine alors, qu'il était rempli d'intentions généreuses et gros de promesses; en tout cas, les Jésuites ne disposaient pas de l'expérience que nous en avons aujourd'hui. Tout cela nous rappelle que la vertu de charité, même pratiquée de façon radicale, ne dispense pas des infinies complications et des risques associés aux jugements qui incombent aux hommes dans les situations quotidiennes. Il apparaît évident que c'est d'abord contraints que les Jésuites, vers 1960, ont fait le choix du bilinguisme, sans se rendre coupables de démission. Par la suite, ils s'en sont tenus aux engagements pris. La contrainte qui pesait sur eux fut d'abord celle de la sécularisation qui s'est soudain abattue sur le Canada français, les privant de leur puissance et remettant en cause l'idéologie sur laquelle ils s'étaient appuyés jusqu'alors; ce fut ensuite, en entrant dans l'aventure universitaire, celle du cadre institutionnel public de l'Ontario et du pluralisme religieux auquel il fallut se soumettre. Dans leur ambition de travailler *ad majorem Dei gloriam*, les Jésuites pouvaient à peine prévoir, en ouvrant une petite université de langue française à Sudbury en 1957, les compromis auxquels ces forces sociales et historiques allaient presque aussitôt les astreindre.

Aux accusations de trahison qui ont fusé dès 1959 et sont revenues périodiquement, Fernand Dorais réagissait comme suit dans ses dernières années sudburoises : « nous avons été accusés d'avoir trahi notre mission. J'avoue que je n'aimerais pas que les Jésuites se retirent de Sudbury avec ce chant du cygne. Ce serait trop triste. Il y a eu trop d'investissement et trop de cœur de la part de trop de Jésuites pour qu'on s'en aille avec cette réputation-là¹⁵² ».

¹⁵² « Histoire des Jésuites en Ontario », suite d'émissions radiophoniques dans la série « Au fil du temps », 13^e épisode diffusé le 20 septembre 1990 (Archives de la station CBON-FM, Société Radio-

Aux petits peuples, qui ne peuvent justifier leur existence par l'illusion d'une *manifest destiny*, un devoir de justice mémorielle incombe particulièrement : car c'est par la conscience de leur propre histoire, par une compréhension de ses réussites et de ses difficultés, par le discernement en elle d'un parcours signifiant et par une réflexion sur ce qui vaut la peine ou non d'être continué, qu'ils peuvent faire reconnaître leur valeur et leur volonté de perdurer, aux yeux d'autrui et d'abord à leurs propres yeux¹⁵³. En 1975, c'est devant l'Université de Sudbury que fut pour la première fois hissé le drapeau franco-ontarien; l'un de ses créateurs, Gaétan Gervais, m'a confié que cela semblait à l'époque le lieu naturel, étant donné ce qu'avaient signifié les Jésuites pour le peuple franco-ontarien. Voilà, me semble-t-il, un bel exemple de justice mémorielle dont on doit aujourd'hui encore s'inspirer¹⁵⁴.

Canada, Sudbury).

¹⁵³ Voir Joseph Yvon Thériault, *Critique de l'américanité : mémoire et démocratie au Québec*, Montréal, Québec Amérique, 2002, chapitre 3.2.

¹⁵⁴ Outre le père Laurent Larouche, les professeurs Gaétan Gervais, Guy Gaudreau, Matt Bray, Donald Dennie, Jean-Charles Cachon, ainsi que Mme Marie-Josée Charrier (Société Radio-Canada), Mme Sheila Lacourcière, M. Gaston Tremblay et M. Philippe Rocher (Lyon), m'ont aimablement communiqué des informations et des documents pour alimenter ma recherche. M. Pierre Zundel, recteur de l'Université de Sudbury, ainsi que son archiviste M. Paul Laverdure, m'ont permis l'accès au riche fonds d'archives du père Émile Bouvier. MM. Cachon, Dennie, Gaudreau, Laverdure et le père Ronald Perron ont accepté de commenter une première version de ce texte; leurs remarques m'ont aidé à le rendre moins imparfait qu'il ne l'était au départ. L'idée de cette recherche remonte à une suggestion de la professeure Aurélie Lacassagne, organisatrice d'un colloque tenu en mars 2010 sur l'Université Laurentienne et la francophonie, où j'exprimai d'abord quelques-unes des vues ici présentées. À toutes ces personnes, j'exprime ma vive gratitude. Leur soutien m'a aidé à persévérer dans les moments où l'austère travail d'archives me faisait regretter de m'être improvisé historien.